

SEANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 3 février 1938.

Présidence du Comte de SAINT-SAUD
Vice-Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société
18, rue du Plantier.

Sont présents : M^{mes} Berton et Roux; M^{les} Bourgoïn,
Emilie et Irène Faure, Marlon, Reytier; MM. Aubisse, Robert
Benoît, Blanchard, Cocula, Cointat-Mouton-Duvernel, Co-
lombier, Corneille, Elissèche, Fournier de Laurière, Gigot,
Jouanel, Jousain, le comte Henri de Lestrade, Maubour-
guet, Maury, Mercier, Louis Roux, l'abbé Paul Roux, le
comte de Saint-Saud, le comte de Saint-Sernin, Secret.

Sont excusés : MM. Ch. Aublant et le chanoine J. Roux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

En prenant la présidence de la séance, le comte de SAINT-
SAUD déclare qu'il apprécierait mieux l'honneur qui lui
échoit s'il ne le devait pas à la maladie de notre dévoué pré-
sident. Il adresse ses souhaits de prompt rétablissement à
ceux qui sont retenus loin de nos travaux par quelque indis-
position et cède la parole au secrétaire-général pour le dé-
pouillement des publications adressées à notre bibliothèque
durant le mois de janvier.

Le Périgourdin de Bordeaux (janvier 1938) donne le texte d'une causerie faite par le Dr Balard sur « la gastronomie périgourdine ». Il annonce, d'autre part, une conférence de M. Secret sur *Châteaux et Manoirs du Périgord*. Cette conférence, qui a déjà eu lieu, a connu le plus brillant succès. M. Maubourguet en prend occasion pour dire en quelques mots tout l'intérêt que présente le livre qu'a récemment donné M. Secret aux éditions Delmas sous le titre *L'Alpinisme*. On peut lire encore dans le *Périgourdin de Bordeaux* un article sur notre regretté confrère, le marquis de Marcellac.

Dans le *Bulletin de la Société préhistorique*, de décembre 1937, le Dr Jude prend date au sujet de la découverte d'un squelette azilien à Rochereil (commune de Grand-Brassac). On lira dans la même publication un fort curieux article de M. Jean de la Roche touchant « le culte de la femme genitrice chez les hommes quaternaires »; l'auteur s'appuie sur plusieurs découvertes, tant récentes qu'anciennes, faites en Périgord.

Le *Bulletin archéologique du Limousin* (LXXVII, 1^{re} livraison) donne quelques indications, à propos des émigrés limousins et marchois, sur les La Roche-Aymon dans l'émigration.

Le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux* (LIII, 1936), renferme une étude de M. A. Nicolaï sur les noms de lieux du département de la Gironde. Plusieurs de ces noms se retrouvent en Périgord, notamment Le Salembre, Condat, Le Breuilh, Abzac, Bayssac, Bouliac, Cénac, Cornac (ou Corgnac), etc.

MM. Denis et Elie PEYRONY nous ont adressé en hommage quelques tirages à part de leurs récents articles. Ces brochures étudient *Le magdalénien à triangles scalènes*, *Les gravures pariétales de la galerie de droite des Combarelles*, *L'Abri de Villepin* et enfin *Le Périgordien et l'Aurignacien*. Par ailleurs, le Dr P. Lemay nous a offert son ouvrage sur *Maine de Biran et la Société médicale de Bergerac* (Paris, [1936]). Enfin, notre confrère M. CHAMPERNAUD nous a donné les dix dernières années (1928-1937) de la collection du *Combat Périgourdin*. — M. le PRÉSIDENT remercie au nom de la Société MM. Peyrony, Champernaud et le Dr Lemay.

Il est ensuite donné lecture du compte de gestion de M. le TRÉSORIER pour l'exercice 1937. Ce compte est adopté sans observation avec les félicitations de l'assemblée.

M. de SAINT-SAUD nous parle des travaux historiques entrepris par M. l'abbé Yon, notre nouveau confrère. Au sujet d'une note paraissant émaner de l'abbé Fénelon, missionnaire au Canada, M. l'abbé Yon désirerait savoir si l'expression *fater empils* peut évoquer l'habitude qu'avaient seigneurs et paysans, dans certaines régions, de tremper des mouillettes de pain dans un bol de vin chaud. M. Robert BENOÎT dit qu'il s'agit là d'une mauvaise lecture; il faut dire *fayré* ou plutôt *fazer empli* (faire emplir son assiette de vin pour faire un *chabrol*).

M. de SAINT-SAUD montre ensuite à l'assemblée la photographie d'un tableau représentant le château, actuellement détruit, d'Aubeterre. Ce tableau, du début du XIX^e siècle, se trouve au château des Plassons, celui du fameux évêque de Périgueux, Bouchard des Plassons. M. de Saint-Saud désirerait que, partant de ce tableau, un article fût consacré au château. Cet article, M. COINTAT-MOUTON-DUVERNET promet de nous l'apporter.

M. LOUIS MERCIER a assisté à la découverte du squelette de Rochereil. Il veut bien nous donner quelques renseignements en attendant ceux que nous a laissé espérer le Dr Jude lui-même. La découverte eut lieu en présence de M^{mes} Dethan, Jude, Lacorre et L. Mercier; de MM. Cruveiller, le Dr Jude et son fils, Lacorre, L. Mercier, Perrier, Denis et Elie Peyrony. Les fouilles étaient pratiquées exactement sur l'emplacement jadis exploré par M. Féaux; mais celui-ci avait seulement enlamé le gisement; il n'avait extrait, en effet, que de 3 à 4 mètres cubes de dépôts, à la base, dans l'horizon magdalénien 6 de Breuil¹. Le squelette mis à jour ces temps derniers était sous un lit épais de silex aziliens, à 1^m40 de profondeur,

(1) Les objets trouvés par M. Féaux sont exposés au Musée du Périgord, salle Hardy.

comme enrobé dans de la cendre grise et de la terre veinée d'ocre rouge; les os sont colorés en jaune. Il a été confié pour étude au professeur Valois, de la Faculté de Toulouse.

M. Jean SECRET lit une note sur les armoiries de l'hôtel de Saint-Astier, 2, rue de la Miséricorde. Il se demande si ce ne seraient pas celles des La Porte de Puyferrat. M. de SAINT-SAUD fait observer (cf. *Additions à l'Armorial du Périgord*, où il cite 6 familles du nom de La Porte en Périgord, sans rapport entre elles) que M. de Froidefond a fait quelques confusions. La famille des marquis de Puyferrat porte d'azur avec 3 tours, etc... ainsi qu'il est relaté aux Dossiers Bleus (cabinet des Titres) et dans celui de la famille au C. 3334 des archives départementales de la Gironde. Les La Porte de Puyferrat sont éteints depuis une quarantaine d'années. On peut donc dire, comme c'est prouvé par plusieurs actes, qu'il ont pour auteur Hélié, coseigneur de Puyferrat et coseigneur du Puy-Saint-Astier, dont il fit hommage au comte de Périgord en 1541. Cet Hélié était bâtard d'un Arnaud, bourgeois de Périgueux, où il y avait une famille bourgeoise de La Porte. Il y avait aussi, au xv^e siècle, une famille de La Porte, coseigneur de Chantérac, et une du même nom, coseigneur de Lisle, dont on ignore les armoiries. On peut supposer que les armoiries avec les pommes de pin de l'hôtel de Saint-Astier appartiendraient aux La Porte de Périgueux, de Chantérac ou de Lisle.

Le D^r Ch. LAFON nous présente un roman anonyme du xviii^e siècle, dont il doit la connaissance à la perspicacité toujours en éveil de notre trésorier, M. Ch. Aublant, et dont le héros serait périgourdin.

Ce roman, dit notre confrère, a pour titre : Henriette | de | Marconne | ou | Mémoires | du Chevalier | de Présac. A Amsterdam MDCCLXIII. Format in-12^o, 1^{er} pour le titre, 1^{er} pour l'avis de l'éditeur et 240 pp.¹. Comme il est fréquent à cette époque, le titre de départ est différent : Les passions | vaincues, | ou | Mémoires | du Chevalier | de Présac.

(1) Les pages 237, 238 et 239 sont paginées respectivement 137, 138 et 139.

Guérard (*France littéraire*) et Barbier (*Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*) attribuent cet ouvrage, imprimé à Paris, à Jacques-Antoine-René Perrin, qui fut avocat général du comte d'Artois et qui mourut en 1813¹.

Dans son avis, Perrin prétend n'être que l'éditeur de ces *Mémoires*, qui n'étaient pas destinés à la publication : ce n'est probablement qu'une fiction littéraire.

Dès le début, le chevalier nous apprend que son père, qui portait le titre de marquis, « unique héritier du nom et des biens d'une famille connue dans le Périgord, entra fort jeune au service, s'y distingua, et ne s'en retira que pour faire un mariage avantageux. » Trois enfants naquirent, un fils, une fille et le chevalier; la naissance de celui-ci entraîna la mort de la marquise, et la famille, qui habitait jusque là Périgueux, se retira dans une de ses terres. Le marquis mourut à son tour, alors que le fils aîné avait 19 ans; celui-ci, qui recueillit l'héritage, fit bientôt comprendre à sa sœur et au chevalier qu'ils étaient indésirables, au point qu'ils furent forcés d'abandonner la maison paternelle; la sœur « se retira dans un couvent à Périgueux » et le chevalier partit pour Paris afin d'y « solliciter un emploi »; après quelques aventures désagréables dues à son ignorance du monde, il entra aux Gardes françaises. La suite du roman n'a pas plus d'intérêt pour nous.

J'ai l'impression, que partage M. Ch. Aublant, que tout ce débat n'est pas imaginé, mais reproduit plus ou moins fidèlement des faits exacts, dont l'auteur aurait eu connaissance. Il serait alors intéressant de trouver la clef de ce roman; j'ai essayé, mais n'y suis pas encore parvenu.

M. GIGOT, qui a entrepris la transcription du Livre Jaune des archives municipales de Périgueux en vue de sa publication, montre à l'assemblée les fort beaux dessins qui ornent ce précieux manuscrit.

M. AUBISSE donne lecture des principaux passages d'une étude qu'il vient de terminer concernant *La Fédération à Excideuil en 1792*. M. le président le félicite et confie le manuscrit au comité de lecture.

(1) On lui attribue deux romans antérieurs, *Los Egaremens de Julie*, Paris, 1755, et *L'Empire des Passions, ou Mémoires de Gersan*, Londres, Nourse, 1766.

Le Dr DUSOMIER a remarqué dans notre *Bulletin* (LXIV, 272) l'article où M. Guy Duboscq donnait en exemple de la pauvreté que put connaître, avant la Révolution, certaine petite noblesse du Périgord, le sieur du Bigord, Jean Martin.

« Peut-être, nous écrit-il, ne lira-t-on pas sans intérêt et, surtout, sans commisération, puisqu'il s'agit ici d'une femme, cette requête de Louise Achard de Joumard ¹ s'adressant à l'intendant de Bordeaux pour le prier d'avoir quelque humanité dans l'exigence des impositions royales dont elle était redevable ».

« Vous avez eut la bonté, l'année dernière, d'ordonner à M. de Lacharmie, conseiller de l'élection de Périgueux, de taxer les principaux bourgeois de la paroisse de Faye de Ribérac pour mettre sans doute de l'égalité parmi les tailliable. J'ignore si cet hordre a été exécuté, tout ce que je sais c'est que ma méthérie de Papalis, qui at souffers tous les fléaux de dieu, n'at été diminuée que au prorata des autre...

» De plus, Monsieur, les sindic se sont cruellement dédomagé de 5 l quil on auté sur mon dhomme en taxcent le fermier de mon moulin à 39 l. quelque sol de toute impausition, taille, fourrage et capitation. Le mesme moulin n'avoit jamais été qu'à 19 l. au plus host... Il est affermé 400 l., mais il en faut hoter la moitié pour les réparations. Je vas être sans fermier si vous ny mettez hordre. Je vous supplie encore, Monsieur, de vouloir bien y avoir égard, tant au moulin que à ma méthérie. Le premier m'a consumé la ferme en réparation et je nais en que la moitié des semances dans le dhomme. Il mat fallu vendre les beuf pour payer la nourriture des méthayer qui l'exploitte. Je vous offre la preuve. Jay payé de mes denier la moitié de leurs taille pour évitter que l'on ne leur enlevat le peu de meuble qu'il ont. Je me suis mise par là hor détats de payer mes impausitions royalle pour lesquelles je réclamme votre bonté. S'il ne vous est pas possibles, Monsieur, de me procurer quelque soullagement sur des arérages quil met impossible de payer, du moins accordez-moi un sursis, étant sesis, pour jusqu'à la fins de mars, tant

(1) Louise Achard de Joumard, née au repaire noble de Papalis, le 22 mars 1715. Elle était fille de Louis Achard de Joumard, cadet de la maison de la Brangelie, par lequel elle se rattachait aux seigneurs de la Double, et de Marie Guenos de Beaubuisson. Elle avait épousé Sicaire de Saulnier, seigneur des Hortes.

auquel je dois toucher de l'argent. Jans payerais pour lors la moitié et l'autre à la S^t Jean prochenne. Le tems est long mais il serat sur. Cest à votre bonté, Monsieur, à qui je veux devoir cette grasse. Il vous en couterat moins de me lacorder que moy de vous la demander. C'est ce que j'ay l'honneur de vous assurer et que rien ne pourrat estre adjouté à ma respectueuse reconnaissance avec laquelle j'ay l'honneur destre, Monsieur, votre très humble et très obéisantes servantes ».

Achars Dashortes.

A Papalis, 2 octobre 1765 ¹.

Avant de lever la séance, M. le Président annonce que le Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest aura lieu, cette année, à Brive.

Est élu membre de la Société historique et archéologique du Périgord, M. Jean GAUJON, chef du service départemental de la révision des évaluations foncières, 56, rue de la Boëtie, Périgueux, présenté par MM. Cocula et J. Secret.

La séance est levée à 15 heures 40.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président de séance,
C^{te} de SAINT-SAUD.

(1) Arch. dép. de la Gironde, C. 492.

Séance du jeudi 3 mars 1938.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,

Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, dans l'hôtel de la Société, 18, rue du Plantier.

Sont présents : M^{mes} Berton, Mongibeaux, Roux, Schaefer; M^{les} Bourgoïn, Emilie et Irène Faure; MM. Aubisse, Charles Aublant, Blanchard, Cocula, Corneille, l'abbé Cuginaud, Dupuis, Elissèche, d'Escatha, Fournier de Laurière, Jouanel, Henri de Lestrade, Maubourguel, Louis Mercier, Montagut, le chanoine J. Roux, Louis Roux, l'abbé Paul Roux, le comte de Saint-Saud, le comte de Saint-Sernin, Secret, Vincent.

Sont excusés : MM. Gaujon et Gigot.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président adresse ses félicitations à notre confrère, M. Dumoulin de la Plante, promu officier de la Légion d'Honneur. Nommé lui-même officier d'Académie, ainsi que vient de le faire remarquer M. Ch. Aublant, M. le chanoine Roux ne doute pas que cette décoration soit due, beaucoup moins à ses mérites personnels, qu'à son titre de président.

Passant en revue les publications reçues durant le mois de février, M. le PRÉSIDENT relève, dans la *Revue du Fol lore français* (juillet-septembre 1937) un article touchant la couverture des maisons et signale l'intérêt qu'aurait une étude sur les formes et les matériaux divers des toitures du Périgord; une collection de photographies serait particulièrement utile, étant donné surtout que nombre de vieilles toitures — celles de pierre notamment — disparaissent jour-

nellement et ne sont remplacées que par la tuile la plus banale. A ce sujet, M. MAUBOURGUET indique qu'il existe encore en Sarladais quelques remarquables couvreurs en pierre; on peut voir, en particulier dans la région de Marquay, des toitures de pierre neuves tout à fait dignes de ce que faisaient les compagnons de l'ancien temps.

Le Périgourdin de Bordeaux (février 1937) donne un article de notre confrère, M. Anthony Puyrenier, sur « La Roche-Chalais et son pays ». Dans le même journal, M. A. Got rend compte des *Légendes, Contes et Récits de la veillée en Périgord*, œuvre de M^{me} Félicie Brouillet, tandis que M. Georges Rocal analyse avec sympathie le livre récent de M. J. Secret sur *L'Alpinisme*.

Le Bulletin de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest (29^e année), nous apporte son précieux et complet dépouillement de toutes les publications scientifiques de notre région, du Massif-Central aux Pyrénées.

Plusieurs dons ont été faits à la Société. M. BÉLINGARD nous a offert une importante collection de gravures (vingt au total, dont seize représentent des Périgourdins célèbres), d'affiches (huit, dont sept anciennes) et de papiers divers. M. CHAMPERNAUD nous a gracieusement cédé un stock considérable de vieux journaux. On y trouve en particulier *L'Echo de Vézère* de 1842, 1844, 1846 et 1849 à 1862; *L'Echo de la Dordogne* de 1866 à 1870, 1872, 1873, 1876; *Le Périgord* depuis février 1852, date de sa fondation, jusqu'en 1859, puis de 1866 à 1873; *Le Conservateur* (1839, 1841, 1842, 1844, 1845, 1847); *La Dordogne*, d'abord la première, fondée en 1851 (1851-1852), puis la seconde, fondée en 1873 (1873-1875); quelques numéros enfin des années 1838 et 1839 du *Mémorial de la Dordogne*.

M. le PRÉSIDENT rappelle que, lors d'une précédente séance, M. Robert Benoit demanda si l'ancienne cathédrale Saint-Front possédait des vitraux. La réponse doit être affirmative; on en trouve la preuve dans les œuvres de l'abbé Audierne. D'autre part, l'abbé Maumont, en 1872, parle des vitraux coloriés de la chapelle Taleyrand dans la même cathédrale.

M. DUPUIS, qui se rappelle fort bien les vitraux de la partie sud de la vieille basilique, demande ce qu'est devenu le petit vitrail provenant de l'église Saint-Silain et représentant saint Silain, qui se trouvait jadis dans notre ancienne salle du château Barrière; aucun des membres présents ne peut fournir de réponse à cette question.

M. le chanoine ROUX donne lecture d'un article dont il est l'auteur sur *Les habitations des évêques de Périgueux*; on lira ce travail dans le *Bulletin*.

M. MAUBOURGUET a relevé dans *Le Courrier du Centre* du 23 février 1938 un entrefilet dont il tient à donner lecture :

SAINT-VICTOR.

Une grotte ouverte et fermée. — Dernièrement, M. André Debest, nouvellement établi au village des Combes, était en train de défricher une terre inculte pour y planter une vigne. En débarrassant la terre des pierres encombrantes, il ne fut pas peu surpris de voir le sol céder sous ses pas. Une fouille fut pratiquée. On se trouvait à l'embouchure d'une grotte creusée de mains d'hommes. A deux ou trois mètres de la surface un petit corridor conduisait à deux chambres souterraines creusées dans le rocher. C'était une cachette, ancien cluzeau, refuge comme on en trouve un grand nombre en Ribéracois. A l'extrémité, il y avait autrefois une prise d'air et comme une cheminée; dans le mur on remarquait la place pour la lampe d'éclairage.

Peu de jours après, le propriétaire trouvant dangereux cet enfoncement au milieu de son champ se mit à en combler l'entrée. C'est, malheureusement, ce qui fut fait, il y a une cinquantaine d'années à La Croix de-Boby, de Celles, où se trouvait un cluzeau remarquable, ainsi que dans la commune de Saint-Aquilin.

L'assemblée regrette que tant de découvertes archéologiques soient faites dans notre sol périgourdin sans que nous en soyons informés en temps utile.

M. le Secrétaire-général a reçu de M. Pierre BARRIÈRE la lettre suivante :

« Je trouve autour de Piégut, dans les champs, d'assez nombreux anneaux de bronze d'aspect archaïque. Les profils sont assez irréguliers et les poids également; je note 4 gr., 5 gr. 02, 6 gr. 69, 8 gr. 05

(ce sont à peu près les plus lourds). En trouve-t-on d'autres dans l'ensemble du Périgord et qu'en pense-t-on ? Avant d'en recueillir davantage et de chercher des explications, j'aimerais avoir quelques opinions ».

Qui pourra nous donner un avis motivé ?

De M. Joseph DURIEUX, nous avons reçu une communication concernant Pierre-Laurent Maillet-Lacoste dont le nom ne figure pas dans la *Bibliographie générale du Périgord*.

Né à Saint-Domingue en 1776, élève de l'école polytechnique en 1794, il quitta cette dernière école à cause de sa protestation contre le serment de haine à la royauté. Sous l'Empire, il fut professeur à Brest, à l'école Laurent, et occupa pendant vingt ans une chaire à la Faculté des Lettres de Caen. Il enseigna à Rouen, Nîmes et Paris.

Sa famille appartenait au Périgord. Les archives départementales de la Dordogne ont fait état, dans la région du lac du Defeix, paroisse de Campsegret, de trois frères Lacoste-Maillet, Maillet de la Grange et de la Reymondie, écuyers, ainsi que d'une demoiselle Marie Maillet de Lacoste, au milieu du XVIII^e siècle.

De Paris, le 22 avril 1810, l'inspecteur général de l'Université, Joseph Joubert, conseillait par lettre à P.-L. Maillet-Lacoste de se faire admettre à l'École normale avec le titre modeste de répétiteur : il ajoutait que les répétiteurs de l'École normale étaient des professeurs du premier rang : « C'est vous louer éminemment que de vous servir. Je voudrais contribuer au bonheur de votre vie et à tous les succès que vous pouvez attendre de votre esprit. »

La correspondance publiée de J. Joubert contient aussi une belle lettre adressée par celui-ci à Chateaubriand, en septembre 1819 : c'est un véritable morceau de choix : la première phrase dépasse à elle seule une soixantaine de lignes ; elle demeure un chef-d'œuvre de recommandation très cordiale, tout à la gloire du recommandé.

On doit à Maillet-Lacoste une vingtaine d'ouvrages et d'opuscules, parus de 1808 à 1850, y compris un recueil de poésies et une traduction des fables de Phèdre, des études sur Cicéron, Tacite, Quinte-Curce, Bossuet, une polémique sur la traduction avec M. Charma, etc. Le Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale (tome C III, 1930) fournit à cet égard toutes les précisions désirables.

Son dossier de chevalier, qui existait aux archives de la Légion d'Honneur, a été détruit en 1871 par l'incendie de la Grande Chancellerie.

Une lettre de M. Jean MAURY, en date du 19 février, a annoncé à M. le Président la découverte, à Laugerie-Haute, d'ossements humains paraissant très anciens. A sa lettre, notre confrère joignait deux coupures de *La Petite Gironde* en date des 15 et 19 février.

D'autre part, M. BOURGON adressait le 18 février à M. Maubourguet la note suivante :

Vendredi 11 février dernier, M. J. Maury, propriétaire de la partie ouest du gisement de Laugerie-Haute, qu'il fouille avec la collaboration de MM. S. Blanc et M. Bourgon, faisait sauter l'un des énormes éboulis qui écrasent la couche supérieure (Magdalénien ancien) de ce gisement. Vers 16 heures, un coup de mine provoqua l'éboulement du haut des couches archéologiques, et, dans ces terres ébouleées, M. Maury apercevait un crâne humain, une demi-mâchoire inférieure, un humérus, des vertèbres et des fragments de côtes. L'autre demi-mâchoire, une vertèbre, un radius et un cubitus, restés en place, sont bien visibles au sommet des couches archéologiques. M. D. Peyrony, inspecteur en retraite des Beaux-Arts, prévenu aussitôt, se rend sur les lieux et pense que l'on doit être en présence de restes d'hommes préhistoriques surpris et écrasés par la chute, très ancienne, des gros éboulis.

Samedi matin, M. Rivière, photographe à Sarlat, photographie les ossements restés en couche; pendant cette opération, un second humérus est trouvé perpendiculaire au radius, mais non en connexion anatomique, comme d'ailleurs la majorité des os découverts. Le soir, ces ossements sont enlevés parce que la couche, ébranlée par les coups de mine, menaçait de s'effondrer, et pour éviter qu'ils soient détériorés par les gelées.

Dimanche après-midi, le Dr A. Cheynier examine ossements et couches et se déclare vivement intéressé par ces trouvailles.

Lundi soir, cinq vertèbres en connexion, avec deux côtes gauches, sont dégagées ainsi qu'un talon gisant derrière ces vertèbres.

Mardi soir, découverte d'un troisième humérus, de deux os du cou du pied et d'une partie d'une seconde mâchoire inférieure à côté d'une seconde tête gisant, face en bas, et paraissant en partie écrasée par le rocher. Ce dernier crâne ainsi qu'une vertèbre et d'autres os visibles sont laissés en couche. Devant l'importance des trouvailles, les fouilleurs ont décidé de suspendre les travaux jusqu'à la réunion d'une commission de préhistoriens et d'anthropologues, dont feront certainement partie les professeurs H. Breuil et P. Rivet.

Les premières constatations font penser qu'on est en présence des restes d'hommes du début de l'époque magdalénienne, victimes de l'éboulement de l'abri; cependant cette impression demeure sujette à caution, nous ne la formulons qu'à titre provisoire et avec des sérieuses réserves. Il faut attendre la fin des travaux pour dégager de l'ensemble des observations une opinion définitive.

Cette impression finale était renforcée par une nouvelle lettre de M. MAURY, du 20 février :

« J'ai omis hier de vous dire qu'après les premières constatations, M. Denis Peyrony a exprimé quelques réserves sur l'âge des ossements. Je vous prie donc, tout au moins pour le présent, de vouloir bien ne pas affirmer la période paléolithique; une commission se rendra sur place et décidera à ce sujet. »

Nous attendrons par conséquent, ainsi que le désirent nos savants confrères, la sentence de la commission.

Le Dr DUSOLIER nous a fait remettre un travail sur *Les seigneurs de la Brangélie*, complément de sa précédente étude sur la Double et la vicomté de la Double. Cet article est renvoyé au comité de lecture.

M. de SAINT-SAUD présente à l'assemblée une forte liasse de documents des XVII^e et XVIII^e siècles, qui, selon son désir, seront remis aux Archives départementales. La plupart concernent la famille de Fayolle. On y trouve également l'original du contrat de mariage passé le 22 décembre 1622 entre Gaston Mosnier, chevalier, baron de Pélisses de Planeaux, et Louise de Saint-Astier, fille de Forton, seigneur du Lieu-Dieu, et de Françoise d'Aloigny; le futur était fils de Bernard et de Françoise de la Marthonie. Citons encore le rôle du dixième des biens de la paroisse de Saint-Vincent-Jalmoutiers en 1713, une saisie de fiefs en la châtellenie de Puynormand en 1739, etc.

Le comte Henri de LESTRADE offre à la Société un document manuscrit concernant Périgueux. Il s'agit d'une pétition au sujet de la route Paris-Barèges dans sa traversée de la ville. Le texte ne comporte pas de date, mais il est certainement antérieur à 1846; sans doute est-il des environs de 1830.

M. CORNEILLE offre également à notre bibliothèque *L'Almanach de France pour 1833*, et six livraisons des *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne* (sept. 1828, fév. 1829, juin 1832, fév. et juil. 1833, juin 1835); les pages consacrées aux comices agricoles ne manquent pas de saveur. A ces imprimés, M. Corneille joint trois feuilles manuscrites, notamment un bien curieux « état du diné que Michellet a fourni à Monsieur de Vignéras le 2 mars 1823 ». Des remerciements sont adressés à MM. de Saint-Saud, de Lestrade et Corneille.

M. l'abbé CUGINAUD nous dit qu'à Valleuil on procède actuellement au dégagement d'un abri creusé dans la falaise et entièrement obstrué par la terre qui s'y est accumulée. Divers ossements y ont été découverts; ce sont pour la plupart des crânes d'animaux. On y a trouvé également quelques fragments de poterie assez informes.

M^{me} MONGIBEAUX appelle l'attention de la Société sur l'état de plus en plus lamentable des arènes. Les arbres, les sycomores en particulier, poussent maintenant partout; la pluie s'infiltré à travers toutes les voûtes. Si l'on ne prend d'urgence les mesures qui s'imposent, les arènes ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Louis de BOVÉE, ingénieur civil, chevalier de la Légion d'honneur, rue de Metz, 13, Périgueux, présenté par MM. Champernaud et Maubourguet;

M. Christian JOUHET, docteur en droit, avenue du Président-Wilson, 21, Bergerac, présenté par MM. Jouanel et Maubourguet;

Le D^r JUDE, rue Michel-Dupin, 21, La Réole, présenté par MM. Ch. Aublant et Denis Peyrony.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux.

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER

EXERCICE 1937

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Conformément à nos statuts, je vais, au début de cette année, vous lire mon compte de gestion pour l'exercice 1937. Vous voudrez bien, je pense, lui donner votre approbation.

Mais, avant d'entendre cette lecture peu attrayante, jetons un rapide coup d'œil sur l'activité de notre compagnie.

Comme tous les ans, hélas! nous avons vu disparaître, au cours de 1937, un certain nombre de nos collègues, et non des moindres, fauchés par la mort impitoyable. La liste en est de 10. Je crois devoir vous en faire le douloureux rappel. MM. Ferdinand Dupuy, le chanoine Lafont, curé de Badefol, Elie Gonthier de Biran, un de nos vice-présidents et, aussi, un des membres fondateurs de la Société, Robert Villepelet, René Marchadier, Jean Bunlet, Joseph Fressenge, Armand Buffet, Georges Beauchamps et, enfin, le marquis de Marillac.

Aux vides causés par le décès de ces regrettés collègues, nous avons eu à ajouter un nombre égal de démissions, ce qui diminue de 20 unités la liste de nos membres. Mais, tous ces vides ont été comblés par l'admission de 25 nouveaux sociétaires venus grossir nos rangs, ce qui, en somme, donne sur les décès et les démissions un excédent de 5 membres. Au 31 décembre 1937, j'avais encaissé 465 cotisations contre 454 en 1936. Nous sommes donc toujours en progression.

Votre Bureau a continué à doter notre bibliothèque de volumes intéressants venus, soit compléter nos rayons de bibliographie périgourdine, soit grossir la liste des ouvrages de fonds pouvant être utiles à nos recherches et à nos travaux. Une somme de 1,684 fr. a été affectée à ces différents achats.

Cette année encore, la Société n'a pas oublié le Musée du Périgord, car elle a bien voulu se dessaisir en sa faveur de trois beaux morceaux sculptés de l'entablement d'un monument de l'ancienne Vésone, blocs que M. de Chalup lui offrit après l'acquisition de la partie de l'ancien jardin de Lestrade où ils étaient exposés. Non seulement la Société a donné ces blocs au Musée, mais encore elle en a payé tous les frais de manutention et de transport.

Nous avons eu le plaisir de voir plusieurs de nos collègues recevoir de flatteuses distinctions honorifiques pour services rendus :

M. Jean Du Buit a été élevé à la dignité de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur. Dans le même ordre ont été faits chevaliers : Monseigneur Louis, évêque de Périgueux, MM. Géraud Lavergne, Amédée de Lacrousille et Paul Grelière. En outre, M. le docteur Crozet a été nommé officier d'académie. Nous renouvelons à tous nos sincères félicitations.

C'est à M. le professeur Pierre Barrière qu'a été attribué, en 1937, le prix Testut pour son remarquable ouvrage « La vie intellectuelle en Périgord, 1550-1800 ». Et le lauréat du prix Magne a été M. l'abbé Julien, dit Georges Rocal, pour son travail paru dans notre *Bulletin* « La Révolution de 1830 en Dordogne ».

L'excursion que fait chaque année notre groupement est de plus en plus suivie. C'est dans une partie du haut Sarladais et dans la région Montignacoise que le programme de 1937 fit promener les nombreux et enthousiastes visiteurs qui ont gardé de cette belle randonnée le meilleur souvenir. Le charmant compte-rendu de notre secrétaire-général a dû certainement faire venir, en le lisant, l'eau à la bouche de ceux de nos collègues qui ne purent y prendre part.

Notre *Bulletin*, toujours fort intéressant, a vu le nombre de ses pages légèrement augmenté, malgré la hausse des frais d'impression, et passer de 438 pages en 1936 à 446 en 1937.

Enfin, 1937 a vu se réaliser un événement important dans les annales de la Société, J'ai nommé l'installation définitive

de notre compagnie dans l'hôtel dont elle est propriétaire et que nous occupons aujourd'hui, après d'urgentes réparations, de nombreuses transformations, de nouveaux aménagements que notre dévoué président dirigea avec un zèle admirable, inlassable et de tous les instants.

Passons aux chiffres maintenant.

1° Recettes

Vente de <i>Bulletins</i> et d'ouvrages publiés par la Société.....	1.060 00
Arrérages de rentes françaises.....	47.303 55
Intérêts de l'argent placé à la caisse d'épargne de Périgueux.....	574 43
Subvention du Conseil général.....	809 50
Sommes versées à la Société par M ^e de Labarre, notaire à Bordeaux (créances recouvrées de M. Doin, éditeur à Paris).....	33.261 55
Cotisations de l'année et droits de diplômes....	9.530 00
Autres menues recettes.....	67 95
TOTAL DES RECETTES.....	92.606 98

2° Dépenses

Frais d'impression et d'illustration des 6 livraisons de 1937.....	15.965 20
Achats d'ouvrages pour la bibliothèque.....	1.684 00
Achats de matériel pour la même (meuble, escabeaux, chaises, sangles, rouleaux pour envoi de diplômes, etc).....	1.395 00
Reliure.....	300 00
Impôts (dont 3.444 francs sur bénéfices de profession non commerciale).....	4.871 00
Frais de bureau du trésorier.....	2.000 00
Allocation Peigne.....	300 00
Prix et subventions.....	1.500 00
A reporter.....	28.015 20

<i>Report</i>	28.015 20
Salle du Château Barrière. Dépenses du 1 ^{er} semestre 1937 : loyer, assurance, chauffage, éclairage, concierge, etc. (De ce côté, à l'avenir, nous n'aurons plus aucune dépense à payer)	621 10
Hôtel de la Société : frais d'assurance, de chauffage, d'éclairage, abonnement filet d'eau, etc.	892 95
Frais d'envoi du <i>Bulletin</i> , correspondance, etc..	593 87
Transport au Musée et manutention des morceaux d'entablement sculptés provenant du jardin de Lestrade	750 00
Dépenses occasionnées par les réparations, transformations et aménagements de toute sorte faits dans l'hôtel de la Société pour lui permettre une prompt installation.....	23.042 55
Nombreuses et menues dépenses diverses.....	527 70
TOTAL DES DÉPENSES	<u>54.443 37</u>

Récapitulation

Recettes.....	92.606 98
Dépenses.....	54.443 37
EXCÉDENT DES RECETTES ...	<u>38.163 61</u>

L'actif de la Société, au 31 décembre 1936, était de (y compris l'hôtel de Fayolle acheté 220.000 francs)..... 1.371.861 45

Il passe au 31 décembre 1937 à..... 1.410.025 06

Cette somme est représentée par :

1° 10 certificats nominatifs de rentes françaises achetés.....	1.148.012 55
2° Argent déposé à la caisse d'épargne de Périgueux (Livret n° 53.091).....	34.666 70

A reporter..... 1.182.679 25

	<i>Report</i>	1.182.679 25
3° Solde au 31 décembre 1937 du c/c de la Société aux chèques postaux n° 545, Bordeaux.		6.898 71
4° Argent en caisse.....		447 10
5° Hôtel de la Société acheté.....		220.000 00
	TOTAL égal.....	<u>1.410.025 06</u>

Ainsi que vous venez de l'entendre, malgré nos nombreuses dépenses d'aménagements et d'installation, mon compte se solde encore par un excédent de recettes très appréciable. Cet excédent est uniquement dû aux versements qu'a pu nous faire cette année M. Doin, l'éditeur des ouvrages de la collection dite Testut.

Ch. AUBLANT.

L'ABRI DE LA SOUQUETTE A SERGEAC
(DORDOGNE)

L'abri de la Souquette fait partie de la riche série de gisements préhistoriques qui sont la parure archéologique de la

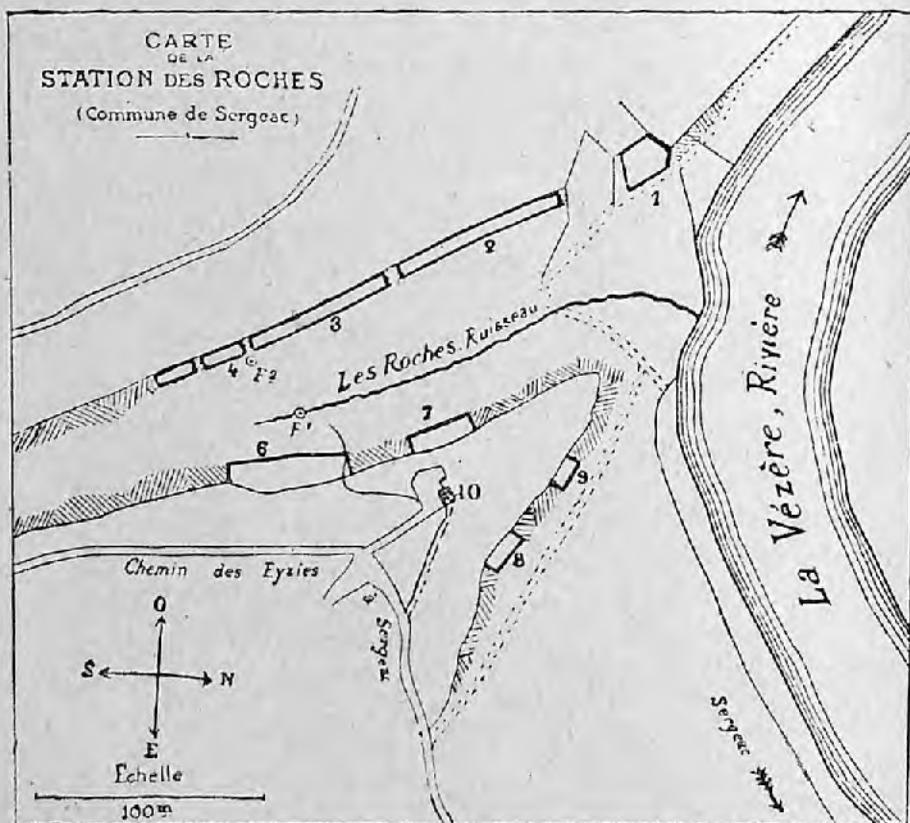


Fig. 1. — Stations préhistoriques de Sergeac.
Au n° 1, abri de La Souquette.

pittoresque commune de Sergeac. Topographiquement, il est le dernier de la série : le plus en aval du bourg. Séparé

du promontoire de Castelmerle, où l'on connaît les gisements (moustérien et aurignacien) des abris des Merveilles et de Blanchard, par le joli vallon des Roches, où ont été fouillés cinq habitats paléolithiques¹, il est placé en bordure d'un court ravin descendant du plateau de Chaillac². Orienté à l'Est, il est à une cinquantaine de mètres de la Vézère et a son sol à une hauteur de 30 mètres au-dessus des eaux.

Dans l'état actuel, il ne présente plus la forme typique d'un « abri sous roche » que sur une très faible étendue; la majeure partie de la falaise a été coupée verticalement par une carrière, à une époque certainement très ancienne, probablement quand on a construit les principales maisons de Sergeac, qui a une église du XIII^e siècle et une Commanderie qui semble dater du XV^e.

L'abri de la Souquette a, d'abord, le triste intérêt d'être un parfait exemple de ces nombreux gisements préhistoriques qui ont été dévastés à plusieurs reprises pour des raisons opposées à la science³.

Cette station semble avoir été découverte par l'abbé Landesque⁴, qui y fit des fouilles assez importantes en 1902-1903, au voisinage même du rocher. Puis vinrent récolter des pièces, souvent très intéressantes, un chercheur périgourdin, nommé Costes, puis un employé des Tabacs, nommé Letellier, qui bouleversa une portion considérable du gisement. Ces « chasseurs », ou « caveurs », si l'on nous permet cette

(1) Abri Reverdit, Rochers de l'Acier, abri Labatut, abri Blanchard I, abri Castanet. Voir la fig. I (D'après le plan publié par L. Didon, en 1911).

(2) Commune de Sergeac, canton de Montignac, arrondissement de Sarlat; au cadastre, section de Chaillac, n^o 486.

(3) Tel est le cas, notamment, de la petite grotte de La Balutie (près de Montignac), à laquelle nous consacrons une note publiée dans les *Mélanges* pour le Jubilé Begouën (tome I, sous presse). C'est dire à quel point nous approuvons les sévères réflexions que M. R. Vaufrey (*L'Anthropologie*, 1932, t. XLII, p. 207-209) a faites sur nos gisements « fouillés par des mains véritablement sacrilèges... creusant à droite pour boucher le trou fait à gauche... », sur « ces fouilles où la compétence souvent, où l'ordre et la méthode presque toujours, firent défaut », ne laissant que « des gisements irrémédiablement détruits, ou tout au moins bouleversés comme un *no man's land*. »

(4) L'abbé Landesque fera l'objet d'une notice ultérieure.

expression locale, ne s'intéressaient qu'aux silex de belle taille; ils cassèrent, dans leur ignorance, beaucoup d'objets en os et en bois de renne. Puis le droit de fouille fut loué par le propriétaire, qui n'avait aucune instruction, à des chercheurs de silex des environs, qui sous-louèrent à l'antiquaire Suisse-allemand O. Hauser, dont il est superflu de rappeler le rôle désolant pour l'archéologie française. En 1911, pendant plusieurs mois, l'équipe d'ouvriers envoyée par Hauser bouleversa la majeure partie des couches, en dédaignant trop souvent tout ce qui n'était pas silex de grande dimension, de belle venue et de bonne valeur marchande¹. Beaucoup de pièces furent brisées dans un travail trop hâtif; on en a trouvé depuis les débris à cassure fraîche, notamment des pointes à base fendue, des lissoirs, sagaies, poinçons, etc. Aucune remarque stratigraphique ne fut faite par Hauser; cette exploitation n'apporta à la science préhistorique aucun renseignement utile pour son progrès.

Quelques années plus tard, le nouveau propriétaire, M. Marcel Castanet, initié à la préhistoire par MM. Didon et Peyrony et par l'auteur de ces lignes, comprit le grand intérêt de ce malheureux gisement; il entreprit de lui-même de réviser les déblais et s'appliqua à chercher quelques lambeaux de couche intacts. Il lava et cribla un nombre considérable de mètres cubes de terre, avec un soin et une persévérance qu'on peut donner en exemple. Pendant plusieurs années de travail, il a ainsi recueilli un nombre considérable d'objets variés et intéressants, qui permettent, à défaut de la coupe stratigraphique rendue à jamais impossible, de discerner avec certitude la nature des couches qui gisaient au pied du rocher de La Souquette.

Il y avait au moins deux niveaux : une forte couche d'Aurignacien moyen, typique, à bases fendues, et une belle couche de Magdalénien moyen, niveau n° IV. Il ne nous paraît pas qu'il ait existé un horizon d'Aurignacien supérieur (Périgordien IV de Peyrony); mais quelque filet de

(1) Il fut trouvé des lames retouchées longues de 15 à 18 centimètres, avec les coloris nuancés que les Aurignaciens aimaient particulièrement.

Magdalénien un peu moins évolué que la phase IV peut être conjecturé.

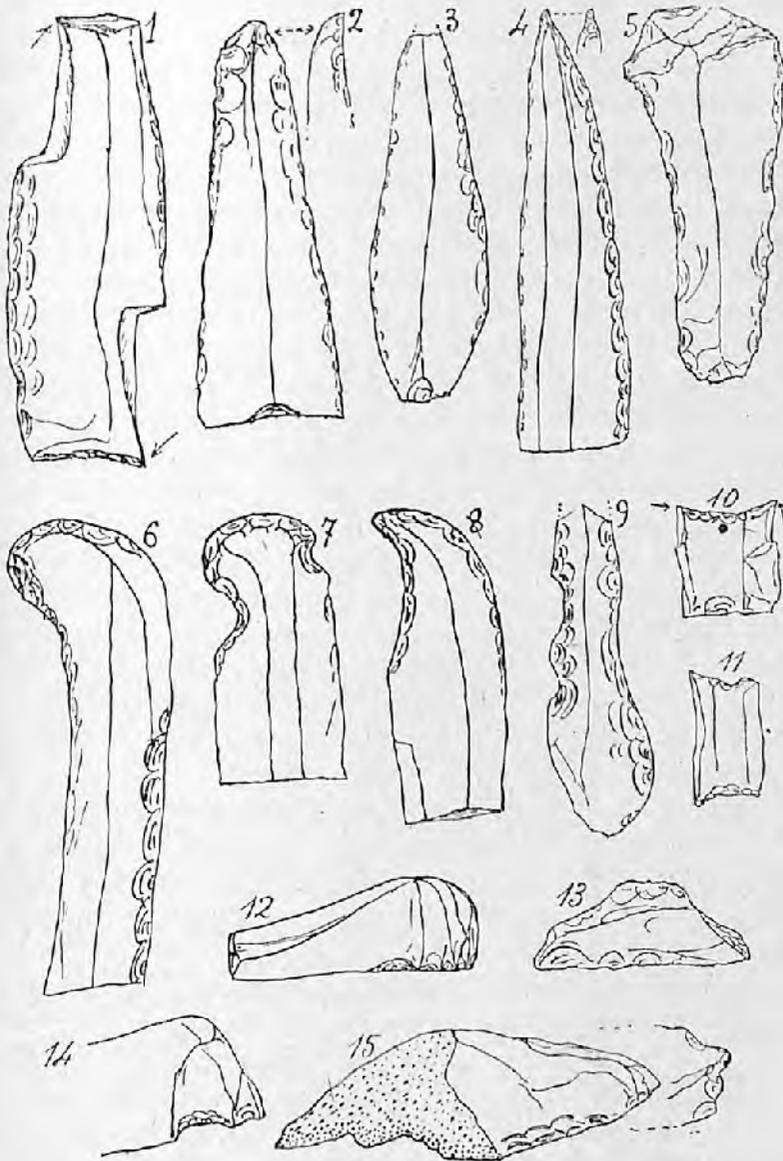


Fig. II. — Abri de La Souquette : silex aurignaciens (2/3 de grandeur).

M. Castanet a retrouvé un lambeau de couche aurignacienne faisant à peine 80×30 de superficie sur 20 à 30 centimètres d'épaisseur; ce lambeau a donné, avec quelques bons silex (dont un grattoir double), trois petites sagaies à base fendue, longues de 5 centimètres, et une pointe analogue longue de 8 centimètres. A l'extrémité sud de l'abri, il a découvert un lambeau plus considérable de la couche magdalénienne. De plus, par un sondage fait à 8-10 mètres en avant de la falaise, M. Castanet a trouvé une couche à poteries (probablement mérovingienne); puis une couche confuse de silex (surtout des grattoirs et des burins), qui peut venir d'un bouleversement du sol effectué par des habitants gallo-romains ou mérovingiens; au fond, des feuilles de laurier ¹. Les silex étaient dans une argile rouge; c'est au contact du rocher que se trouvait une terre plus maigre, de couleur cendrée, où fut recueillie une bonne feuille de laurier. Dans ces conditions, on ne peut dire s'il y avait un niveau solutréen dans l'abri même; dans les déblais, M. Castanet n'a pas trouvé de feuille de laurier, mais une petite armature de lance, longue de 3 centimètres, foliacée, avec ébauche de court pédoncule, une face entièrement taillée, l'autre face taillée à la pointe et sur un bord (fig. IV, n° 69).

Les objets qui ont été recueillis dans ce long travail de « récupération » sont nombreux et variés; au point de vue purement morphologique, ils constituent une intéressante collection de formes. On peut y examiner, dans l'outillage lithique, tous les types de grattoirs, de burins, de lames, de microlithes, de couteaux, de perçoirs, de racloirs, outils façonnés soit par retouche longue, soit par retouche abrupte, sans compter les outils de fortune qu'ont connus les Aurignaciens et les Magdaléniens. Dans l'outillage osseux (os, bois de renne, ivoire), on voit aussi des formes variées, pour les poinçons, les sagaies, avec des bases plates, coniques, cylindriques ou subcylindriques, des biseaux simples ou même doubles, des bases polyédriques, longues ou massives; pour les baguettes (rectangulaires, à côtés symétri-

(1) Ces objets sont au Musée Field à Chicago.

ques deux à deux, ou avec une face bombée), les aiguilles, les sciages (technique du débitage du bois de renne), les lissoirs, etc. En l'absence de stratigraphie, il est inutile d'examiner ici toutes ces formes une à une.

Pour la même cause on ne peut raisonner sur *la faune*, puisque les os fossiles des divers niveaux sont mêlés. Dans l'ensemble, le renne nous paraît dominer; puis vient le cheval, puis le bœuf; le bison paraît rare; le saiga n'est pas absent; en outre, divers carnassiers, loup, renard, des petits rongeurs, des poissons; le mammoth est représenté seulement par des petits fragments d'ivoire.

Outre la faune animale, on voit dans la collection de M. Castanet des fragments d'un crâne humain; un de ces fragments nous semble avoir des coups de silex régularisant une partie du pourtour. Il est impossible de savoir si ce crâne est aurignacien ou magdalénien.

Malgré l'état de mélange des objets, on peut cependant en différencier sûrement un grand nombre et contribuer ainsi à la connaissance de l'Aurignacien moyen et du Magdalénien moyen.

AURIGNACIEN MOYEN

C'est à ce niveau qu'il faut attribuer, parmi les silex, des grattoirs dont la tête est dégagée de la lame par une ou deux coches (fig. II, n° 7); ceux dont la tête comporte une encoche sur l'arc; des grattoirs obliques (n°s 6, 8); des pièces à museau (bien qu'il en existe aussi dans le Magdalénien); des éclats-pointes pseudo-moustériens¹; des lames retouchées avec coches latérales, voisines de la lame « étranglée » (n° 9); probablement la majeure partie des lames retouchées, les plus grandes, à retouche longuë, faisant pointe ou couteau (n°s 2, 3, 4); de grands burins à côtés retouchés, dont le burin double inscrit au n° 1 de la fig. II; des burins sur petits éclats quadrangulaires (n°s 10, 11); des pièces carénées (n°s 12 à 15), etc. La comparaison avec les pièces de deux

(1) M. Castanet a trouvé dans une zone de déblais spécialement aurignaciens un bon racloir moustérien.

gisements très rapprochés, l'abri Blanchard I¹ et l'abri Castanet², ne laisse pas de doute sur l'existence d'une très bonne couche d'Aurignacien moyen à La Souquette.

Pour l'outillage osseux, La Souquette possède un fossile caractéristique et décisif : la *pointe à base fendue*. Par les déblais de M. Castanet il semble que la majeure partie de ces engins avait le corps assez étroit, et que les formes larges, à extrémité aplatie, étaient plus rares ; les longueurs allaient de 5 à 15 centimètres au moins. De nombreux débris de baguettes en bois de renne, brisées, montrent clairement la technique de fabrication : sur la base de la baguette dont l'Aurignacien voulait faire une pointe de sagaie, il effectuait une incision transversale sur les deux faces ; faisant pression alternativement de haut en bas et de bas en haut, en tenant la pièce à plat ou de champ, il produisait une double fissure dans l'épaisseur du bois ; entre les deux fissures se détachait une languette mince, qu'il séparait (soit par une secousse brisante, soit par un trait de scie) quand elle avait la longueur voulue ; et ainsi la base était fendue et ouverte, avec l'écartement convenable pour l'emmanchement (fig. VI, nos 1 et 2)³.

Des fragments de *bâtons à trou* (bâtons de commandement) nous paraissent devoir être classés dans l'Aurignacien plutôt que dans le Magdalénien. Ils sont très simples, en forme de T, et sans ornements (fig. VIII, n^o 1)⁴. Nous en avons trouvé d'aussi simples dans le magdalénien III de l'abri Reverdit⁵ ; mais le magdalénien de La Souquette est un peu

(1) L. Didon, *L'abri Blanchard des Roches*, dans le Bulletin de la Société archéologique du Périgord, 1911, 4^e et 5^e livraisons.

(2) D. Peyrony, *Le Gisement Castanet*, dans le Bulletin de la Société Pré-historique Française, 1935, n^o 9.

(3) Cf. les remarques de D. Peyrony à propos de l'abri Castanet (*op. cit.*, p. 11-13, fig. IX). — L. Didon avait bien remarqué cette sorte de fragments, mais il y avait vu à tort des soies d'emmanchement pour sagaies ou poignards (*op. cit.* p. 325-326, fig. III et IV).

(4) Le trou est légèrement ovale (axes de 20 et 16^{mm}), et à l'intérieur moins large que les orifices ; il a été foré par les deux faces.

(5) V. *L'Anthropologie* de 1935, p. 300, fig. II, nos 3 et 4.

plus évolué, comme on le verra plus loin; de plus, les abris Castanet et Blanchard I, avec leur Aurignacien moyen typique, contribuent à faire attribuer à cet horizon les bâtons à trou de La Souquette; telle la figure II du mémoire de D. Peyrony sur le gisement Castanet; telle la planche III du mémoire de L. Didon sur le gisement Blanchard I. L'analogie se complète par le fait que l'on remarque à l'intérieur du trou d'un des bâtons de La Souquette (fig. VIII, n° 2), un filetage (sorte de pas-de-vis) que l'on a aussi observé sur des pièces de l'abri Castanet, de l'abri Blanchard I et de l'abri du Poisson à Gorge d'Enfer¹.

On s'est demandé le rôle de ce filetage qui a semblé à D. Peyrony être non « le résultat d'une simple fantaisie, mais plutôt d'un but utile ». On a supposé que ce filetage pouvait « permettre de fixer solidement l'objet à un bâton de bois, à la manière d'un écrou sur un boulon »². Mais on ne voit pas à quoi aurait servi un engin ainsi constitué. De plus, nous remarquons sur le bâton de La Souquette qu'il n'y a pas un pas-de-vis continu; les rainures sont séparées et ne communiquent pas comme celles d'un écrou. On notera aussi que ce filetage, loin d'être de règle, n'existe que sur un petit nombre de bâtons percés. Il faut aussi penser au rôle des prétendus bâtons de commandement; l'interprétation la plus vraisemblable est, d'après l'ethnographie des Eskimos, celle de redresseur de flèches et de sagaies³. Mais, quel que fût le

(1) *Gisement Castanet*, p. 15; *Abri Blanchard*, p. 215 et planche IV; *Abri du Poisson*, dans *L'Anthropologie* de 1932, p. 254, fig. IV, et p. 252. Le magdalénien ancien (niveau 2 ou 3) des Grands-Rochers (Saint-Amand-de-Coly) a donné à S. Blanc deux fragments de bâtons « dont les trous ont été creusés au burin par zones concentriques » (*Congrès Préhist.* de 1934, p. 302). Dans un ouvrage de O. Hauser intitulé *Ins Paradies Urmenscheit* (1922), p. 207, fig. III, on voit des rainures dans une portion de bâton trouvé magdalénien, sans indication de lieu autre que celle d'un « lieu de sacrifices »; il s'agit probablement d'un gisement des Laugeries.

(2) D. Peyrony, *Abri du Poisson*, p. 252.

(3) L'ouvrage récent « La civilisation du Reone », par A. Lerot-Gouran, précise ce rôle chez les Eskimos de l'Alaska et souligne l'identité de la végétation, pauvre en branches droites pouvant fournir des hampes de bonne venue, dans la toundra-taïga et dans la steppe paléolithiques et modernes; la fig. IX rapproche un bâton paléolithique et un bâton d'Eskimo contemporain.

véritable usage de ces objets, nous voyons mal le rôle des rainures internes : peut-être ne sont-elles que les indices du travail de perforation.

Nous n'affirmerons pas l'âge aurignacien des *os cochés* tels que le n° 9 de la fig. VI, qui a les bords entaillés par des petits traits; ni pour le n° 10, bâtonnet carré dont les faces ont des incisions appuyées, mais placées avec peu de régularité. Des coches semblables ont été trouvées dans l'abri Blanchard I (pl. VI) et dans l'abri Castanet (fig. 17); mais ces marques existent dans tout le paléolithique supérieur. Nous en disons autant pour des bases de baguettes (fig. VIII, n° 3, à deux faces), pourvues de légères incisions. On peut juger aurignacien, vraisemblablement, un petit poinçon à tête spatulaire (fig. VI, n° 11); à Isturitz, le niveau des pointes à base fendue a fourni un objet similaire¹. Nous attribuons aussi, de préférence, à l'aurignacien, les grands lissoirs représentés par de beaux fragments, dont l'un a 20 centimètres de long, 2 centimètres de large, 6 millimètres d'épaisseur à la base, où se trouvent des incisions parallèles.

En vertu de comparaisons précises nous rapportons à l'aurignacien une très grande partie des menus *éléments de parure*, soit corporelle, soit vestimentaire, que M. Castanet a trouvés en criblant, après lavage à l'eau courante, plusieurs mètres cubes de terres prises dans les déblais. Actuellement, le nombre de ces petites pièces est d'environ 600², et il nous semble que près des deux tiers sont à classer dans l'aurignacien. On peut errer dans le détail de l'attribution; mais il reste une impression d'ensemble. En effet, on connaît les objets identiques trouvés par les fouilles de l'abri Blanchard I³ et du Gisement Castanet⁴.

On peut attribuer également à l'aurignacien et au magdalénien les dents percées (renard, loup, cervidés), et les co-

(1) E. Passemard, *La Caverne d'Isturitz* (1922), p. 12.

(2) 200 sont au Musée Field, à Chicago, depuis 1930.

(3) *Op. cit.*, p. 31-35, pl. VI et fig. 5. — Le Musée de Beloit College (Etat de Wisconsin) a acquis le « collier » de l'abri Blanchard; v. l'article de A.W. Pond dans *Art and Archeology*, mars 1925, p. 131-133, 1 pl.

(4) *Op. cit.*, p. 16-17, fig. 14.

quillages percés (en provenance de l'Atlantique); mais l'auroignacien a pour sa part plus spéciale les perles, bâtonnets et petits pendentifs, faits en ivoire, os, bois de renne et pierre tendre (notamment stéatite), dont la fig. V reproduit de nombreux spécimens.

Nous appelons *perles* des objets très petits, de forme arrondie, ayant une largeur variant de 3 à 10 millimètres, parfois plats, et tous percés d'un trou central; la matière est le plus souvent le bois de renne. Plusieurs fragments de petites baguettes permettent de voir la technique de fabrication de ces perles. Une fois le bâtonnet bien taillé et rendu cylindrique, il était divisé en sections d'égale longueur par un trait de scie circulaire; après quoi, on séparait les éléments, on régularisait les faces à perforer et on perceait le trou en attaquant les deux faces alternativement. On faisait ainsi des perles rondes, ou bien en forme de petits disques, ou encore plus ou moins sphériques. Une catégorie un peu différente peut être dénommée « perle à anse » (anse de panier); là, à une extrémité renflée s'oppose une extrémité amincie et arquée, dans laquelle est percé le trou de suspension (fig. V, 12 spécimens).

Viennent ensuite des *bâtonnets* percés, où le trou a été foré dans une partie amincie (fig. V). Enfin, diverses *pendeloques* sont à mentionner : une plaquette d'ivoire tendant à l'ovale, très mince et légèrement bombée, mesurant $19 \times 17^{\text{mm}}$ (fig. V); une pendeloque (ivoire) triangulaire, dont une face est ornée de plusieurs traits (fig. VI, n° 4); deux pendeloques (ivoire), dont l'une est cylindro-conique (longueur 23^{mm} ; épaisseur maxima 9^{mm} ; fig. VI, n° 6); l'autre (id. n° 7) a le corps analogue (longueur 25^{mm} , épaisseur maxima 10^{mm}), mais la partie supérieure forme une sorte de tête ronde; sur leur pourtour, ces objets sont couverts de petits points disposés en lignes.

L'abri Blanchard a fourni une pendeloque de forme allongée (51^{mm}) et étroite, couverte d'un pointillé (pl. VI, n° 15); une autre « en forme de noix » ($23 \times 18^{\text{mm}}$), ornée de points symétriques (pl. VI, n° 11), et un morceau d'os (long de 6 centimètres) dont une face est ornée de points en ligne

droite et en ellipse. Il n'est pas inopportun de rappeler que le deuxième niveau de la grotte belge de Spy, niveau aurignacien à bases fendues, avait, parmi les objets de parure,

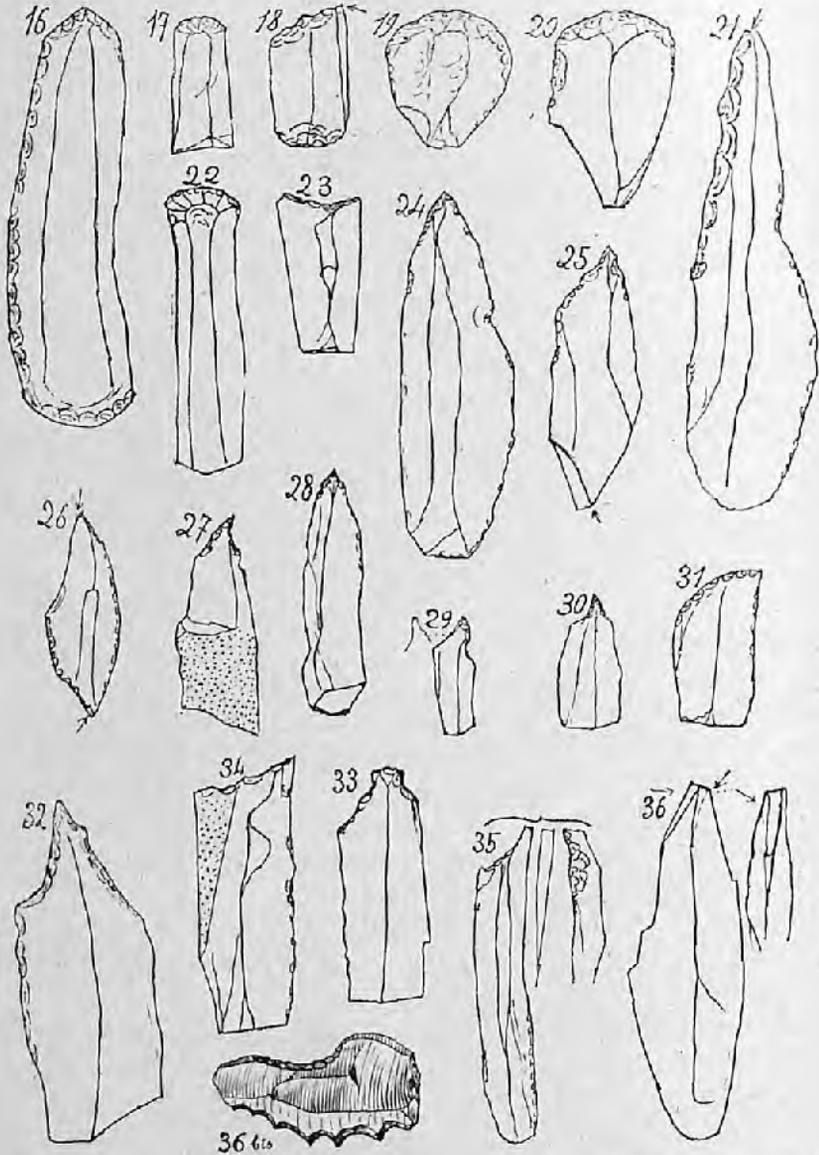


Fig. III. — Abri de La Souquette : silex magdaléniens (2/3 de grandeur).

des perles en ivoire et des bâtonnets semblables à ceux des abris de Sergeac ¹.

Une *rondelle* en stéatite, de proportions irrégulières (fig. VI, n° 8), présente une décoration tout autre. Cette rondelle, mesurant dans ses deux diamètres 35 et 30^{mm} de largeur, avec 10^{mm} d'épaisseur moyenne, est ornée sur les deux faces d'incisions de longueur et de profondeur variables, au nombre de 26, qui découpent le pourtour en « tranches de melon ». Le trou de suspension est creusé en entonnoir et un peu oblique par rapport à l'axe; aux deux entrées le diamètre est de 10 et 8^{mm}, au centre seulement de 6.

Nous hésitons à attribuer à la même période une pendeloque d'un genre particulier, en forme de *barillet*, longue de 22^{mm}, haute de 10, avec 14 de diamètre; une perforation le traverse de bout en bout. Cet objet semble avoir été calciné (accidentellement), une partie de la surface est éclatée; il était orné de traits longitudinaux et de traits transversaux. Peut-être l'auteur de cette pendeloque, qui nous semble être en lignite, avait-il voulu figurer un insecte (fig. VI, n° 5).

MAGDALÉNIEN

Parmi les silex qu'on peut attribuer au Magdalénien, nous ne voyons pas de formes spéciales sortant des formes connues. Nous nous contentons donc de faire remarquer des grattoirs divers (fig. III, nos 16, 19, 20, 22), un très petit grattoir (n° 17), un petit burin-grattoir (n° 18), un petit grattoir concave (n° 23), des perceurs (nos 27, 29, 30, 32), un burin double (n° 26), des pointes (nos 24, 28), divers burins (nos 21, 35, 36), une petite gouge (n° 33), des couteaux (nos 31 et 34), une pointe-burin (n° 25).

L'*outillage microlithique* s'est montré très riche en lamelles à dos rabattu, d'une facture souvent très soignée (fig. IV).

(1) *Catalogue* du musée archéologique de Liège, p. 410-441, fig. 401 et 402. — Les perles, grains de collier, n'ont pas disparu avec l'aurignacien moyen; Ph. Hélène en a trouvé dans l'aurignacien supérieur de la Crouzette (Hérault; v. *L'Anthropologie* de 1929, p. 579); D. Peyrony en a recueilli dans le niveau inférieur de La Madeleine (*La Madeleine*, fig. 48, n° 5).

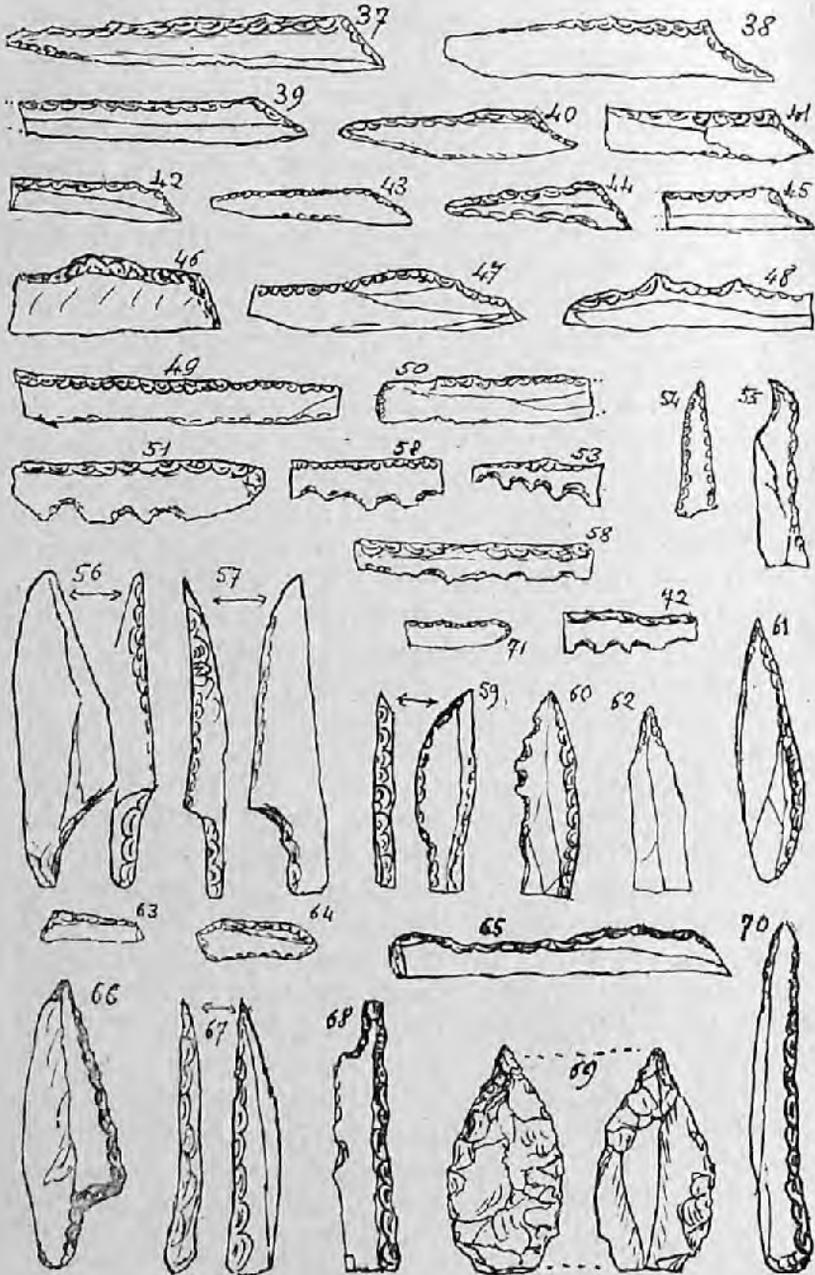


Fig. IV. — Abri de La Souquette : Pièces microlithiques (grandeur réelle).

Les formes dites en triangle scalène, plus ou moins accentué, sont fréquentes (nos 37 à 45, 63). D. Peyrony les considère comme caractérisant surtout le niveau II du magdalénien¹. Mais, par ailleurs, nous ne distinguons pas dans le matériel de La Souquette les caractères propres du Magdalénien II. Rien n'empêche, croyons-nous, de placer dans le Magdalénien III ou IV ce genre de lamelles; peut être pourrait-on penser que les micro-scalènes conviennent particulièrement à l'horizon III.

A côté des dos rectilignes, il se trouve quelques dos à gibbosité plus ou moins marquée (nos 46, 47), ou à crête (no 48). Beaucoup de lamelles semblent, d'après leurs troncatures terminales, avoir été destinées à être fixées en série dans une rainure (nos 49, 50). Les vraies pointes sont assez nombreuses (nos 54, 59, 60, 61, 62, 67). Nous avons remarqué plusieurs lamelles denticulées; pour certaines on peut admettre que les dents sont des ébréchures d'usage; mais pour d'autres elles sont manifestement voulues et répondent à un besoin particulier (nos 51, 52, 53, 72). Notons encore des perçoirs très fins (no 55), des lamelles (entières) dont le talon est accommodé en arrondi (nos 65, 70), le petit taraud (no 68), etc., etc.

Il convient de remarquer aussi un petit éclat mince dont le dos est retouché comme celui d'une racle, mais l'autre bord présente plusieurs pointes fines bien dégagées; de tels objets, plutôt rares, semblent appartenir au Magdalénien III².

Nous terminerons l'outillage lithique par trois *pointes à cran atypiques*, qui se différencient aisément des pointes solutréennes, et, d'autre part, paraissent plus évoluées que celles de l'aurignacien supérieur (La Ferrassie, La Font-Robert). Ces pièces ont 38 et 42^{mm} de long (nos 56, 57 et 66). On peut les comparer avec deux pointes du Magdalénien ancien sans harpons de l'abri Reverdil, qui ont le cran basilaire relativement plus long, et avec une pointe des Grands-

(1) V. *L'Anthropologie* de 1936, p. 353-366, « Le Magdalénien à triangles scalènes ».

(2) Cette pièce nous a été communiquée par M. H. Breuil (Fig. III, no 36 bis).

Rochers de Saint-Amand-de-Coly, avec cran très court et relouches seulement dans le cran, d'un niveau légèrement plus ancien que l'abri Reverdit¹. Le niveau magdalénien de la Chaire à Calvin de Mouthiers, qui doit être l'horizon II ou III, a donné une pointe de même genre². A La Madeleine, le niveau inférieur à harpons primitifs fournit une pointe qui participe de la soie et du cran; la couche moyenne (transition de IV à V) avait quelques pointes à cran peu accentué; la couche supérieure (fin de V et VI) a livré 44 pièces de cette famille, ayant généralement le cran très long, avec pointe très courte³. Le niveau supérieur de la grotte de la Mairie de Teyjat a des pointes très atypiques⁴.

Ces pièces, qui sont toujours très rares, sauf dans l'horizon VI, doivent provenir d'influences contemporaines ou presque contemporaines émanant de l'Aurignacien supérieur dit Périgordien, ou du Solutrén, mais plutôt de l'Aurignacien, croyons-nous; celles de La Souquette, pour cette raison, nous paraissent appartenir au Magdalénien III-IV plutôt qu'au VI dont nous ne trouvons aucune preuve⁵.

Parmi une masse de fragments de *baguettes* en bois de renne, de sagaies et de poinçons, nombreux sont ceux qui ont une rainure longitudinale sur une face; plusieurs ont une rainure profondément creusée sur les deux côtés; ce dernier fait semble indiquer le milieu de l'époque magdalénienne, celui qui porte le n° IV.

(1) F. Delage, « Abri Reverdit », *L'Anthropologie* de 1935, p. 293, pl. 8, fig. 8 et 9. — S. Blanc, « Grands-Rochers », Congrès Préhistorique de 1934, pl. 1, fig. 6.

(2) David, Congrès Préhistorique de 1934, p. 372, et pl. A, fig. 2.

(3) D. Peyrony, « La Madeleine », fig. 9, n° 13; fig. 34, n° 3, 9, 10, 11; fig. 45, n° 2, 3, 5 à 8.

(4) Fouilles Bourrinet, *Revue de l'École d'Anthropologie*, 1908, p. 205, fig. 89, n° 68-69.

(5) Toutefois, puisque le gisement de La Souquette avait du Solutrén, il n'est pas absolument impossible que nos trois pointes à cran soient d'âge solutrén; ce serait un horizon moins évolué que celui des pointes à cran typiques. Le Solutrén moyen de Monthaut (Landes) a des pointes avec ébauche de cran (Breuil, Congrès International de 1912, p. 483, fig. 11), mais vraiment plus massives et plus volumineuses que celles de La Souquette.

Le niveau IV est précisé par un *harpon* de forme très intéressante (fig. VI, n° 12). M. Castanet en a trouvé six fragments et a pu reconstituer l'objet qui a une longueur de 27 centi-

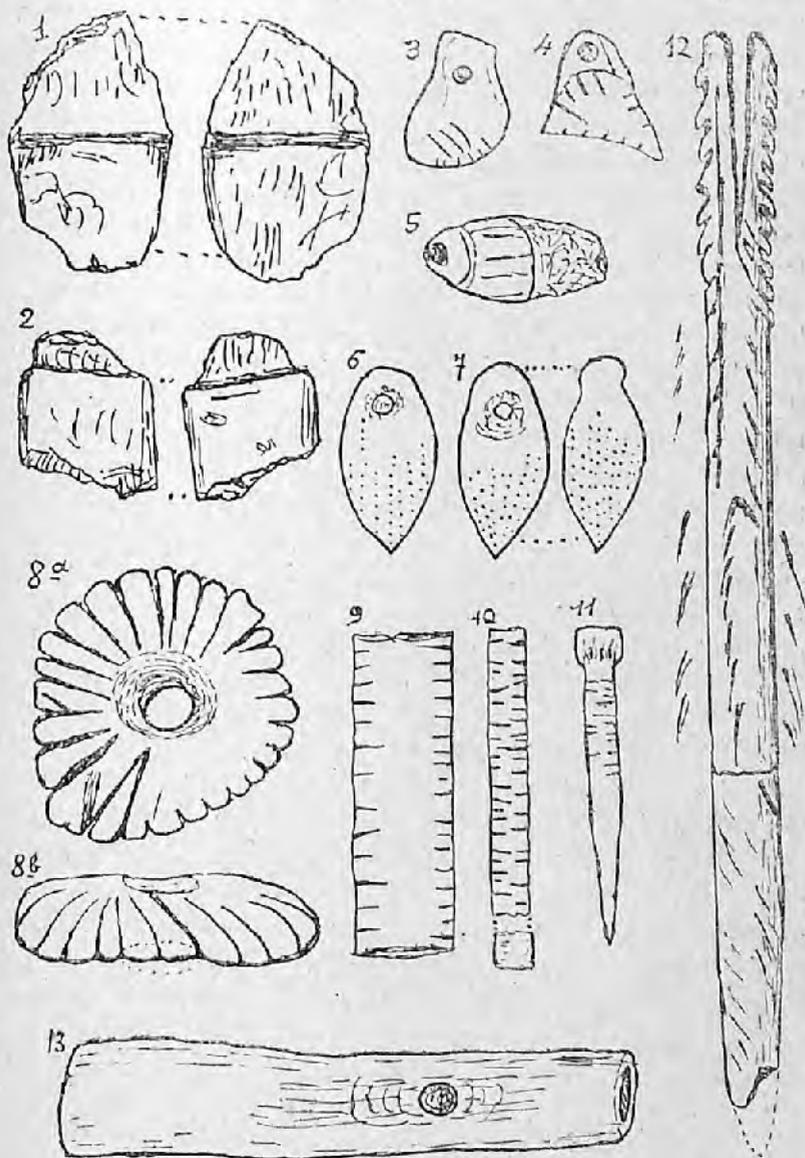


Fig. VI. — Abri de la Souquette : Objets en os, bois de renne et ivoire.
(grandeur réelle, sauf harpon réduit de 1/2).

mètres. La forme est celle d'une sagaie à fût élancé et base conique, complétée par un harpon. La partie barbelée est longue seulement de 6 centimètres; dans cette partie, le fût est fendu (on voit la trace de la scie) sur une longueur de 3 centimètres, et ainsi divisé en deux branches, légèrement écartées et munies de barbelures sur leur côté extérieur. La branche de droite a 12 barbelures, dont la dernière est inachevée; elles sont très rapprochées et couchées sur le fût. La branche de gauche n'a que 7 barbelures, qui sont plus espacées et un peu moins couchées; mais elles ont bien aussi le faciès IV. Sur le fût sont jetés quelques traits légers; d'autres traits marqués sur les bords, en dessous des barbelures, nous semblent être l'indication d'autres barbelures projetées. Les extrémités des branches paraissent émoussées; il manque l'extrémité de la base conique qui n'a pas été retrouvée. Cette forme originale suppose que, pour l'usage (chasse ou pêche), on fixait entre les deux branches une pointe dont la base devait être taillée en double biseau¹.

De nombreux fragments d'*aiguilles à chas* ne peuvent appartenir qu'au Magdalénien, mais sans indiquer une phase particulière de cette période. La forme en est soit cylindrique, soit plate²; le chas est rond ou ovale; la matière est l'os, l'ivoire ou le bois de renne; une aiguille bien conservée mesure 63^{mm} de long, avec corps cylindrique, tête large de 3^{mm}5, trou rond ayant presque 2^{mm} de diamètre.

C'est probablement à l'utilisation de l'aiguille que se rattache un *gale*t en calcaire lithographique, d'extérieur jaune ocre, large de 12 à 13 centimètres et épais de 5 à 10^{mm} (fig. VII). La face que nous figurons est plane et présente un aspect doucement usé que n'a pas l'autre face. La tranche périphérique, généralement convexe, a visiblement été utilisée; en plusieurs endroits, mais surtout sur un bord, on voit un très grand nombre de petites raies courtes et fines; sur la

(1) Telle est l'hypothèse de M. Breuil qui a publié cette pièce dans *L'Anthropologie* de 1931, p. 320; fig. 2, n° 4, p. 317 (Reproduction aimablement autorisée par M. Breuil et par *L'Anthropologie*).

(2) Dans l'état actuel des trouvailles de M. Castanet, les aiguilles plates sont les plus nombreuses.

surface, quelques raies aussi çà et là, et deux petites cavités, qui semblent avoir été utilisées dans le fond et à l'échappée de la cavité. On peut supposer avec vraisemblance que cet objet est un *cousoir*, servant à pousser l'aiguille à travers le cuir et à tendre le fil. Cette hypothèse est appuyée par un petit galet (également en pierre lithographique) du Gisement Castanet, que D. Peyrony a défini « compresseur-cousoir »⁽¹⁾. D'autre part, il nous semble possible que les raies latérales résultent également de l'affûtage de la pointe des aiguilles,

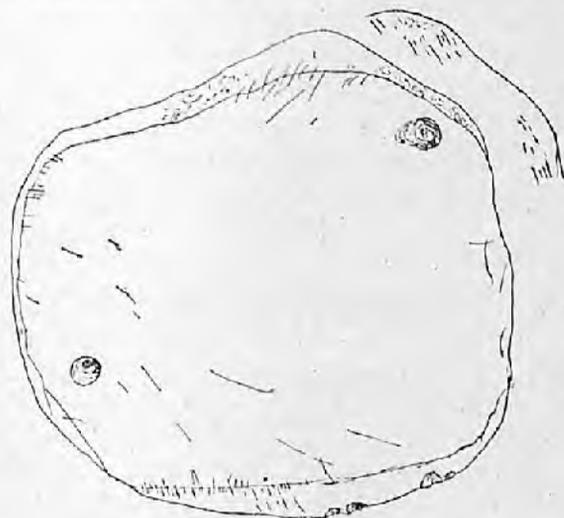


Fig. VII. — *Abri de La Souquette* : Galet utilisé (1/2 grandeur).

opéré par frottement sur la pierre; la pression du galet contre la tête des aiguilles aurait produit plutôt des points que des stries⁽²⁾.

(1) D. Peyrony, *op. cit.*, p. 432, f. 15, n° 1.

(2) On peut penser à faire un rapprochement entre les galets-cousoirs et certains os utilisés, tels que des os trouvés par Bourlon à Laugerie-Basse, ayant de minuscules cupules, ou des piquetages, ou des séries de traits; « peut-être avaient-ils servi d'appui au tailleur pour couper son fil » (*L'Anthropologie* de 1916, p. 42, n° 7 de la fig. 12). — Cf. remarques du C^t Octobon sur des pièces d'outillage paléolithique en os, Congrès Préhistorique de 1936, p. 325-326.

Selon l'interprétation habituelle, nous appelons *hameçons* des petits bâtonnets d'os ou d'ivoire, minces et effilés, pointus aux deux bouts, donc biconiques. Il s'en est trouvé quatre dans les déblais de La Souquette; ils sont longs de 26, 27, 37 et 38^{mm}; l'un d'eux est incisé d'un trait léger sur la partie médiane; cette incision a pu servir pour attacher l'objet avec un fil ou un erin très fin (fig. VIII, nos 4-5). Ces petits objets apparaissent dans l'aurignacien (par exemple à La Ferrassie), mais c'est dans le magdalénien qu'ils deviennent fréquents¹.

Nous attribuons au magdalénien un os creux, à parois épaisses, ayant un diamètre de 13 à 14^{mm}, long de 77^{mm}, et qui a visiblement été détaché au moyen d'une scie d'un os de mammifère (canon de renne ?); un trou rond a été percé dans la paroi à la fin du premier tiers de la longueur; l'épaisseur de la paroi avait été préalablement diminuée par un raclage qui avait aplani la surface; le trou a 4^{mm} de diamètre (fig. VI, n° 13). Cet objet est probablement un *sifflet*; c'est un type moins commun que les phalanges percées, dont un exemplaire a aussi été recueilli à La Souquette².

M. Caslanet n'a encore trouvé qu'un petit nombre d'œuvres d'art ou d'objets ornementés; il reste beaucoup de mètres cubes de terre et de pierres à remuer ! Nous notons d'abord, dans le genre de la *ronde-bosse*, une palmure de renne qui a été arrondie et retouchée de façon à figurer — sommairement — une tête d'animal, probablement de biche (fig. VIII, n° 6). L'œil est indiqué, le museau a quelques retouches; on voit aussi la joue et le maxillaire inférieur³. Si cette pièce n'était pas en bois de renne, elle entrerait parfaitement dans la catégorie des pierres-figures. Le Magdalénien IV de Laugerie-Basse a donné une tête de cervidé sculptée dans un

(1) En dehors des hameçons publiés par de nombreux comptes-rendus de fouilles, on peut consulter Vayson « Hameçons en bâtonnets à deux pointes », *Bull. de la S.P.F.*, 1936, p. 223; Boë, « Armatures en os préhistoriques et leurs parallèles ethnographiques », *L'Anthropologie de 1935*, p. 597.

(2) Cf. Flor, *L'Anthropologie de 1935*, p. 629, à propos de : Seewald « Beitrag zur Kenntniss der steinzeitlichen Musikinstrumente Europas ».

(3) Cet objet, remarqué par M. Breuil chez M. Castanet, est au Musée de Saint-Germain, n° 76520; dessin de M. Champion.

andouiller de renne, qui est, peut-on dire, l'aboutissement de l'ébauche de La Souquette¹. Une tête de cheval en bois de renne, du gisement de Raymond, appartient à cette catégorie d'œuvres d'art magdaléniennes².

Pour le *dessin au trait* sur matière osseuse, nous attribuons à la même phase (ou à très peu près) une figure tracée sur un fragment de forte baguette en bois de renne (fig. VIII, n° 7). L'extrémité intacte est taillée en cuvette sans profon-

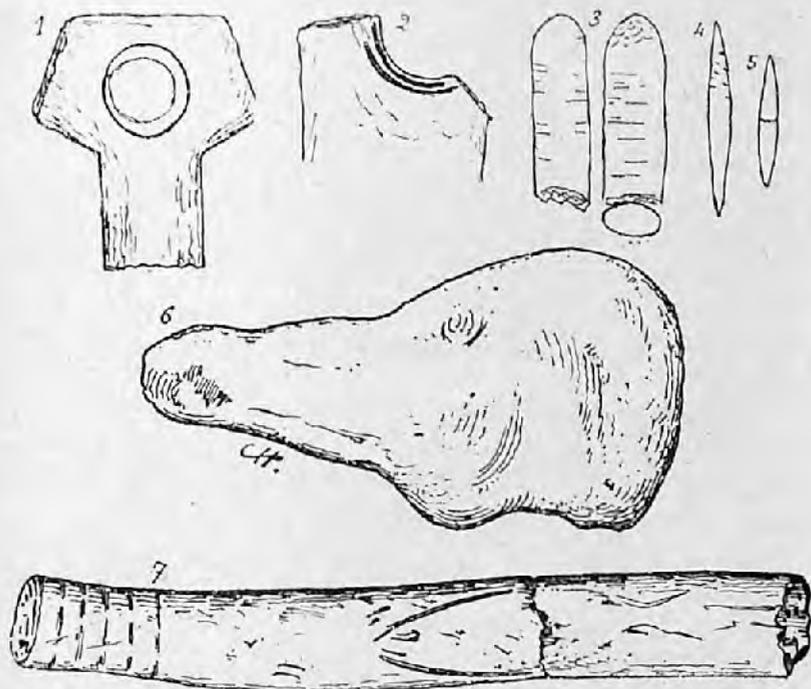


Fig. VIII. — Abrî de La Souquette : Bâton troué, biche, poisson.
(2/3 de grandeur).

deur, et l'on voit plusieurs traits parallèles qui semblent indiquer une ligature; ce serait donc l'extrémité inférieure de la baguette. Le décor est un poisson de grande espèce

(1) H. Breuil, Congrès Préhistorique de 1934, p. 91, fig. 2, n° 3.

(2) M. Hardy, *Bull. de la Soc. arch. du Périgord*, 1891, p. 32, et pl. IV, numéro 1.

(truite ou saumon), qui a bien le style du Magdalénien moyen¹.

Le Magdalénien IV (ou bien III ?), peut aussi revendiquer une *gravure sur pierre* (fig. IX). Ce petit bloc de calcaire, qui est un fragment d'une dalle plus grande, détachée naturellement de la paroi de l'abri, ou brisée par des fouilleurs, mesure 39 sur 37 centimètres, avec une épaisseur moyenne de 8 centimètres. L'animal figuré est un bison, tourné à gauche, avec mufle proéminent, barbiche en pointe, œil large, corne forte, garrot touchant le crâne, ligne du dos concave, croupe légèrement relevée, sexe mâle très marqué; les jambes sont réduites à leur partie supérieure, à la suite des cassures. Quelques traits gravés en arrière des cornes peuvent venir d'une autre figure.

L'ensemble est d'un réalisme imparfait. La profondeur des traits semble indiquer l'usage d'un pic plutôt que d'un burin. Cette gravure a une certaine parenté avec les bisons en bas-relief de l'abri Reyerdit², avec une gravure du même abri³, et avec des gravures sur pierre du niveau à harpons primitifs de La Madeleine; on peut aussi invoquer un bloc gravé de ce dernier gisement, mais sans niveau déterminé⁴.

C'est aussi au Magdalénien moyen que nous jugeons devoir rapporter des blocs de calcaire ouvrés qui portent l'un un *anneau*, les autres des *cupules* et des *cuvettes*.

Sur une arête d'un bloc pyramidal (hauteur 35 centimètres, largeur de base 28) ont été percés deux trous qui se réunissent pour former un anneau; les deux ouvertures ont 4^{cm}5 et 5 centimètres de largeur; le dos de l'anneau a 3 centimètres de largeur et d'épaisseur (fig. X).

Un autre petit bloc (dont les côtés ont 23, 21, 15 et 22 centimètres) a près d'un bord deux cupules jumelles; ces petites

(1) Cet objet a été trouvé en deux morceaux à deux moments différents; si bien qu'un fragment est au Musée de Saint-Germain, tandis que l'autre est au Musée Field à Chicago. La reconstitution a été faite par MM. Breuil et Champion, à qui nous devons ce dessin.

(2) F. Delage, *L'Anthropologie* de 1935, p. 310 à 314.

(3) *Ibid.*, p. 305.

(4) D. Peyrony, *op. cit.*, p. 54 et 416.

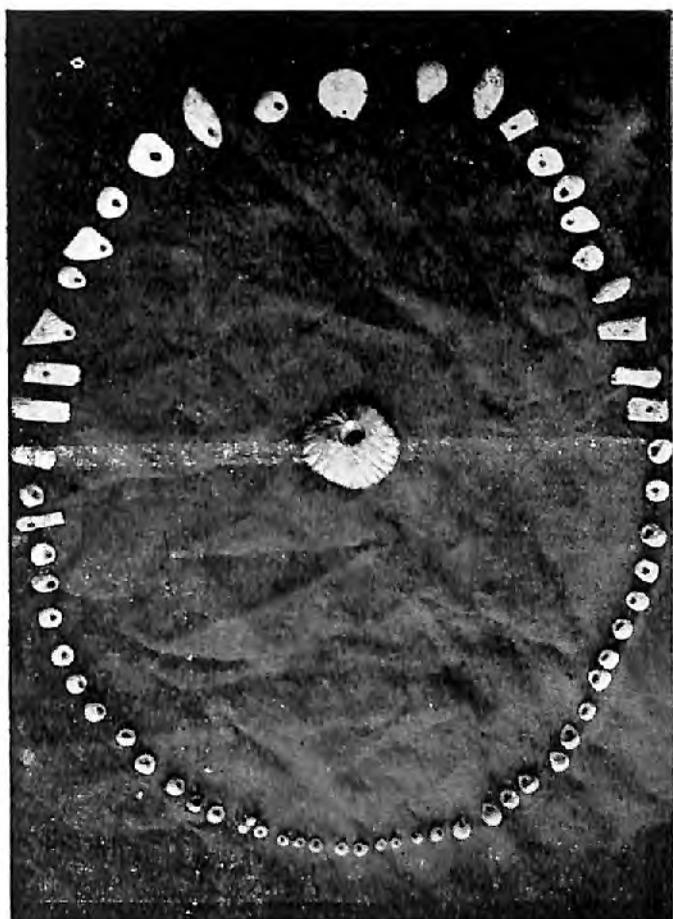


Fig. V. — *Abri de la Souquette : Éléments de parures.*



Fig. IX. — *Abri de la Souquette : Bison gravé.*



Fig. X. — *Abri de la Souquette : Pierre à anneau et pierre à cupules.*

cavités, dont le fond est conique et en calotte, ont 4 et 5 centimètres de diamètre à l'ouverture et 2 centimètres de profondeur (fig. X).

Une pierre du même calcaire local (dimension 32×25 , avec 6^{mm} d'épaisseur) a, presque exactement au centre, une cuvette circulaire à fond plat, large de 9 centimètres et profonde de 2^{cm} 5. Signalons de même une moitié de galet calcaire de forme rondâtre, dans lequel était creusée une cupule circulaire qui avait 19 centimètres de diamètre avec faible profondeur de 15^{mm}; avant fracture, le galet mesurait 68 sur 64 centimètres, avec 9 centimètres d'épaisseur; l'espace entre le bord extérieur de la pierre et la cuvette variant de 16 à 18 centimètres, il en résulte que la cuvette était assez exactement centrée.

Un autre bloc, probablement brisé et incomplet, porte en creux une gravure semi-ovalaire, tendant au triangle (largeur de base 13 centimètres, longueur 11), qui peut être une figuration du sexe féminin, *triangle suspubien*. Des figurations plus complètes et plus nettes se voient sur des blocs trouvés dans les gisements Blanchard I et Castanel¹. Nous estimons donc qu'il est préférable d'attribuer cette pierre à la couche aurignacienne de La Souquette plutôt qu'à la couche magdalénienne.

D'autre part, nous jugeons magdaléniennes plutôt qu'aurignaciennes la pierre à anneau, les cupules et les cuvettes. Nous connaissons bien les anneaux et les cupules trouvés dans l'Aurignacien de Blanchard I et de Castanel²; mais nous avons l'impression que les objets de ce genre venant des déblais de La Souquette ressemblent plutôt à ceux que nous avons découverts au cours de nos fouilles dans l'abri Reverdit, qui est du magdalénien III net (avec peut-être du IV en transition)³.

(1) Abri Blanchard I, mémoire de Didon, pl. VIII; Abri Castanel, mémoire de Peyrony, p. 440, fig. 20. On connaît aussi des figurations du triangle suspubien à l'abri du Poisson, mémoire de Peyrony, p. 259-260, fig. 7, n^o 1; à l'Abri Cellier du Ruth, *ibid.*, p. 259; à La Ferrassie, mémoire de Peyrony, fig. 56, 57, 59, 63, 66, 69 et 79; le tout en milieu aurignacien caractérisé.

(2) Didon, pl. VIII; Peyrony, p. 20-21 et fig. 18.

(3) F. Delage, *op. cit.*, p. 307-310, et fig. 17.

Anneaux et cupules supposent l'emploi du *pic* ; le fond des cupules n'est pas poli ; on y discerne les coups, plus ou moins accentués, portés avec l'outil. Et, en effet, nous avons remarqué parmi les silex recueillis plusieurs pics en silex, dont un est long de 13 centimètres ¹.

Enfin, la *peinture* n'était pas absente de l'abri de La Souquette. Dans les déblais abondent les matières colorantes, sous forme de morceaux d'ocre rouge, d'ocre jaune et de manganèse ; nous y avons même trouvé quelques crayons. Un galet en quartz, teinté en rouge violacé sur une partie de sa surface, paraît avoir reposé sur de l'ocre écrasé. Sur un morceau de calcaire court une bande rectiligne de manganèse, longue de 8 centimètres et large de 2 centimètres. Un autre bloc paraît avoir été peint en rouge, avec une large tache de manganèse sur le fond rouge. Ce sont probablement les vestiges d'une décoration murale.



Au total, et quelles que soient les possibilités d'interprétations erronées, étant donné qu'il s'agit de terres remaniées, l'abri de La Souquette apporte des documents intéressants sur certaines phases de l'Aurignacien et du Magdalénien. Dans l'outillage, tant lithique qu'osseux, abondent les pièces à noter, telles que le harpon fendu. Les objets de parure sont en quantité et de qualité vraiment remarquables. La gravure sur os et sur pierre, la sculpture et la peinture ont aussi leur part. Aussi, ne finirons-nous par cette description de cet infortuné gisement sans féliciter M. Castanet, qui a su retrouver tant d'objets et a réparé ainsi, dans la mesure du possible, les fautes commises par les fouilleurs précédents.

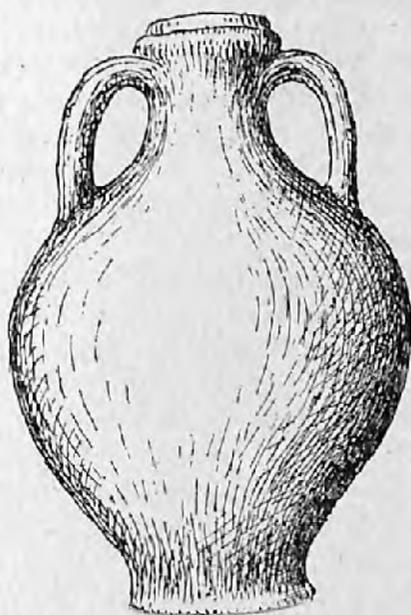
Franck DELAGE.

(1) Des outils semblables ont été signalés dans divers gisements aurignaciens et magdaléniens ; v. p. ex., Abri Reverdit, fig. 7, n° 7 ; abri Castanet, fig. 4, n° 3 ; etc.

LE TRÉSOR DE MONNAIES ROMAINES
DE LABADIE

COMMUNE DE COLOMBIER

Le plus ancien numismate connu en Périgord est assurément cet étonnant chanoine Jean Tarde, l'auteur des « Chroniques de l'église de Sarlat », à la fois mathématicien, géographe, historien, astronome, et qui apparaît comme un



esprit encyclopédique des connaissances de son époque. Parmi ses manuscrits se trouvait un cahier relié en parchemin, intitulé : *Series et ordo nummorum antiquorum imperatorum romanorum ac eorum quarundam mulierum, quos ego Joannes Tarde, canonicus Sarlati, apud me*

*habeo, cum eorum brevi explicacione*¹. Prêté par le petit neveu du chanoine aux chanceladais Calès et Leydel en 1769, ce manuscrit doit être considéré comme perdu, de même que la collection des monnaies impériales dont il constituait le catalogue est depuis longtemps dispersée.

Combien est à déplorer la perte de ce catalogue de monnaies impériales romaines dressé au début du xvii^e siècle ! Les brèves explications qu'il comportait nous auraient peut-être renseignés sur des trouvailles faites en Périgord par le savant chanoine à une époque où ces découvertes devaient être plus abondantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Au fur et à mesure que les siècles s'écourent, le nombre des trouvailles de ce genre tend à se raréfier et peu à peu la terre périgourdine se dépouille de ses trésors.

Malheureusement, ces découvertes sont trop peu souvent signalées et se trouvent ainsi perdues pour la science qui ne saurait en tirer aucun enseignement d'ordre général.

Il faut arriver jusqu'au xix^e siècle pour rencontrer une trouvaille de cette nature sur laquelle nous possédions quelques renseignements, d'ailleurs insuffisants. Dans le *Calendrier de la Dordogne* (1827, p. 177), le savant Jouannet, un autre précurseur, écrivait :

« En 1824, dans la commune de Gardonne, sur le bien de M. La Reynière, on trouva un dépôt considérable de médailles du bas empire. Plusieurs centaines de ces monnaies nous furent soumises. Dans ce que nous avons vu, il ne s'est point trouvé de pièces antérieures à Valérien, ni postérieures à Quintillien. Il s'en est rencontré peu de ce dernier, et seulement deux ou trois du premier, les autres appartiennent aux règnes de Gallien, de Claude Le Gothique, de Posthume, de Victorin, de Marius et des deux Tetricus. Ces pièces sont toutes de petits bronzes, saucés pour la plupart ; mais la feuille d'argent a presque entièrement disparu dans l'acide trop énergique dont on se servit pour séparer le bloc ; car ces pièces, au moment de la découverte, ne formaient qu'un seul bloc. On peut réduire à une vingtaine le nombre des

(1) *Bul. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. 9 (1882), p. 494.

médailles rares rencontrées dans ce petit trésor. La plus remarquable est à l'effigie de *Marius*, de ce forgeron qui fut trois jours Empereur et qu'un de ses anciens camarades de forge assassina, en lui criant : *Tiens, ce glaive, c'est toi qui l'as forgé*. La médaille offre d'un côté la tête de Marius avec la couronne radiée, on lit autour IMP. C. M. AVREL. MARIUS. AVG. ; au revers, la victoire passant et autour VICTORIA AVG. L'estimable M. La Reynière donna plusieurs de ces médailles aux musées de Libourne et de Périgueux ».

Il n'était pas inutile de rappeler cette trouvaille puisque, par suite d'une erreur certaine, le savant M. Blanchet¹, sur la foi de renseignements de seconde main dont il indique les sources, place la découverte de ce trésor « à Gardonne, près de Sainte-Foy-la-Grande, arrondissement de Libourne » et le classe ainsi dans le département de la Gironde. D'où il avait cru pouvoir conclure que le département de la Dordogne, mal partagé pour les dépôts monétaires romains, paraissait être resté en dehors des routes d'invasion du III^e siècle. Il est donc juste de restituer au département de la Dordogne la trouvaille de 1824, et d'en déduire des conséquences opposées à celles ainsi admises, ce que la suite de cette étude va d'ailleurs pleinement confirmer.

L'existence d'une nouvelle trouvaille similaire nous est révélée par ces quelques lignes de Joseph du Lac², écrites en 1872 : « A Boisse³, au milieu d'un bois nommé Druguet, il existe un dolmen près duquel une bergère découvrit, il y a quelques années, un vase de terre rempli d'une grande quantité de médailles en bronze à l'effigie des empereurs Gordien et Gallien ». Nous avons vainement essayé de recueillir sur place des traces de cette trouvaille. Il n'en subsiste à notre connaissance aucun autre souvenir que les lignes ci-dessus.

(1) *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, p. 278 (Paris, Leroux, 1900).

(2) *Bergerac et son arrondissement*, par Joseph du Lac (Périgueux, Dupont, 1872, p. 81).

(3) Canton d'Issigeac.

Il faut bien croire que les découvertes de trésors gallo-romains sont rares en Périgord puisque, depuis lors, soixante ans se sont écoulés avant qu'un heureux hasard ramenât un jour un dépôt important de monnaies analogues à ceux de Gardonne et de Boisse. Ni dans les *Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne* de 1842 à 1874, ni dans notre *Bulletin*, malgré son existence plus que sexagénaire, nous n'avons vu signalée la trouvaille d'un trésor gallo-romain intentionnellement caché¹. Sans doute le *Bulletin* a noté de multiples découvertes de médailles isolées, parmi lesquelles sont décrites complètement celles trouvées dans la villa de Coustaty, commune de Saint-Vincent-de-Cosse². Sans doute aussi notre toujours regretté confrère M. Durand a signalé, dans ses *Comptes-rendus des fouilles de Vésone*, les diverses monnaies rencontrées au cours des fouilles de 1906 à 1913. Mais la découverte de monnaies isolées et erratiques, bien que, certes, non négligeable, est loin d'offrir un intérêt scientifique comparable à celui que présente l'exhumation d'un trésor intentionnellement enfoui. Une monnaie peut être égarée plusieurs siècles après son émission et il est facile de concevoir encore aujourd'hui un collectionneur perdant dans un champ quelconque une monnaie romaine en sa possession, ou un enfant égarant une médaille trouvée par lui dans un fond de tiroir de l'armoire paternelle. Le trésor intentionnellement enfoui, au contraire, porte en lui-même la date de son enfouissement par le type de la monnaie la plus récente qu'il contient. Il est révélateur d'une période troublée, d'une invasion qui oblige à confier à la terre le pécule que le possesseur compte bien retrouver après la bourrasque, espoir déçu si le cataclysme emporte ce possesseur.

En janvier 1924, au lieu des Caraignes, près de l'agglomération de Labadie, commune de Colombier, au sommet d'un coteau en prolongement du coteau de Monbazillac, à 10 kilomètres au sud de Bergerac, sur l'emplacement d'une impor-

(1) Le trésor de 600 monnaies gauloises trouvé à Monleydier en 1867 est en dehors de l'objet de cette étude (Dict. topogr. Dord. Introduction, p. XXXIV).

(2) *Bull. Soc. arch. Périg.*, t. XIII, p. 272.

tante villa gallo-romaine dont l'existence n'avait encore jamais été signalée, un cultivateur, M. Bru, demeurant à Labadie, défonçant son champ en vue d'une plantation de vignes, rencontra sous la pioche un vase de terre garni de monnaies. Il a été rendu compte sommairement de cette trouvaille aux séances de la Société historique et archéologique du Périgord des 3 avril et 27 mai 1924¹.

Désireux de ne pas laisser perdre pour la science archéologique du Périgord une trouvaille de cette importance, l'auteur de ces lignes se rendit acquéreur du trésor ainsi découvert et c'est l'étude méthodique et la description complète de cette trouvaille qui fait l'objet du présent travail.

Le vase dans lequel se trouvait le trésor est en terre blanchâtre du type dénommé : *urceus*, vase pansu à col étroit flanqué de deux anses, usité par les Gallo-Romains en particulier pour garder le miel². Sa hauteur exacte est de 0^m245 (un peu moins d'un pied romain, 0^m295), d'un diamètre de 0.73 millimètres à la base et de dix-sept centimètres à la partie la plus développée de la panse. Nous en donnons une reproduction en tête de cet article.

Il était entièrement garni de monnaies qui, sous l'action de l'humidité prolongée pendant seize siècles, avaient formé une sorte de magma aggloméré par l'oxyde de cuivre. Il y avait là 2.384 pièces de monnaie de bronze saucé, de potin ou d'argent, dont le poids total s'élevait à 7 kg. 750 grammes et le poids moyen est par suite de 3 gr. 250. Mais il faut admettre que l'inventeur du trésor a conservé un certain nombre de spécimens, qu'il en a distribué d'autres à ses amis et connaissances, dont sans doute les trois pièces montrées par M. l'abbé Faure-Muret à la séance de la Société archéologique du Périgord du 1^{er} juillet 1926³. Il n'y a rien d'excessif à évaluer à 300 le nombre des pièces ainsi soustraites à l'étude. En sorte qu'on doit admettre que le trésor se composait originairement de 2.700 à 2.800 monnaies environ d'un poids total de 8 à 9 kilogrammes.

(1) *Bull. Soc. arch. du Périg.*, t. LI, 1924, p. 134 et 181.

(2) Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. V, p. 266, n^o 5.

(3) *Bull. Soc. arch. Périgord*, t. LIII, 1926, p. 184.

Toutes ces monnaies sont des *antoniniani*, deniers des modules 4 et 5 de Mionnet, soit d'un diamètre variant de 18 à 22 millimètres. Comme dans la plupart des trésors monétaires de cette période, les médailles sont en excellent état. Un bon nombre sont véritablement à fleur de coin, les trois-quarts sont d'une conservation remarquable et l'on dirait vraiment qu'elles sortent à peine de l'atelier de frappe, sans qu'il y ait aucune distinction à faire à ce sujet entre les plus anciennes en date et les plus récentes. Il ne s'y est pas trouvé une seule monnaie d'or. L'auteur de l'enfouissement était sans doute un colon de petite aisance ou quelque intendant du propriétaire de la somptueuse villa, qui confia à la terre son pécule à l'approche de l'envahisseur.

Voici maintenant les résultat du dépouillement de la trouvaille, dont certains types monétaires sont uniques, tandis que d'autres figurent à de nombreux exemplaires :

Noms des empereurs et dates de règne	Nomb. de méd.	Nomb. de types distincts
Trajan, 98-117 (restitution).....	1	1
Alexandre Sévère, 222-235.....	2	2
Gordien le Pieux, 238-244.....	2	2
Philippe père, 244-249.....	2	2
Otacilia, femme de Philippe.....	2	2
Trajan Déce, 249-251.....	1	1
Etruscilla, femme de Trajan Déce.....	6	3
Herennius, 251.....	3	2
Trebonien Galle, 251-254.....	15	11
Volusien, 251-254.....	18	11
Emilien, 253-254.....	3	2
Valérien père, 253-260.....	355	68
Macriniana, femme de Valérien.....	2	2
Gallien, 253-268.....	260	120
Salonine, femme de Gallien.....	77	28
Salonin, 253-259.....	103	19
Valérien jeune, 268.....	37	4
Macrianus, 260-262.....	6	4
Quietus, 260.....	6	5
Postume, 258-267.....	1430	78
Lélien, 267.....	3	1
Victorin père, 265-267.....	33	8
Félicus père, 268-273.....	1	1
Marius, 268.....	6	4
Claude le Gothique, 268-270.....	9	9
Aurélien, 270-275.....	1	1
	2384	391

Du tableau ci-dessus se dégage une première remarque essentielle : l'enfouissement est postérieur à l'an 270 puisqu'il comporte une monnaie d'Aurélien, qui fut proclamé Empereur à Sirmium cette année-là. Il peut même être postérieur de quelques années, si l'on veut admettre une certaine lenteur dans la circulation monétaire en raison de la distance séparant la terre périgourdine du lieu de proclamation de l'Empereur et des centres probables de monnayage. Mais il ne saurait s'en écarter de beaucoup, sans quoi le monnayage d'Aurélien y serait sans doute plus abondamment représenté. Il est vrai que celui si abondant de Tétricus père n'y est représenté que par une seule monnaie et celui de Tétricus fils n'y est nullement représenté. Peut-être aussi le caractère si barbare des signes monétaires des deux Tétricus les faisait-ils éliminer de la thésaurisation et rejeter dans la circulation.

Mais avant de nous arrêter à une date ferme, il est intéressant d'essayer une comparaison entre le trésor que nous étudions et celui découvert à Gardonne en 1824, pour autant tout au moins que nous le puissions avec les données très sommaires que nous a transmises M. Jouannel.

Dans le trésor de Gardonne, pas de médailles antérieures à Valérien et seulement deux ou trois de cet empereur. Dans le trésor de Colombier, pas de médailles de Quintilien (270 : il régna à peine un mois), ni de Tétricus fils (269-273). En revanche, dans les deux, mêmes médailles de Gallien, de Postume, de Victorin, de Marius, de Claude Le Gothique et de Tétricus père. Nous sommes donc en présence de deux dépôts trouvés à 20 kilomètres environ l'un de l'autre, dans la même vallée de la Dordogne, et qui sont exactement de la même époque. Il n'est pas jusqu'à la médaille de Marius avec le revers VICTORIA. AVG. qui ne se retrouve exactement semblable dans les deux dépôts. Encore faut-il tenir compte de ce que Jouannel n'avait eu en mains et n'avait pu étudier que *plusieurs centaines* de médailles du trésor de Gardonne. Et comme — notre tableau ci-dessus le démontre — certaines médailles des Empereurs antérieurs à Valérien ne sont représentées sur 2384 pièces que par un ou deux exem-

plaires, il est fort probable qu'une étude d'ensemble, si elle avait pu avoir lieu, aurait donné des résultats plus identiques encore entre les deux dépôts. On peut dans tous les cas conclure que le trésor de Gardonne avait été enfoui peu après l'an 270.

Il est un autre trésor qu'il est utile de comparer au nôtre. C'est celui, composé de 500 pièces environ, qui fut découvert en 1887 à Preignac, dans la vallée de la Garonne, et qui a fait l'objet, en 1890, d'une description complète de M. Camille de Mensignac, conservateur du Musée de Bordeaux ¹. Sans doute il ne s'agit pas là d'un trésor périgourdin, mais sa similitude presque complète avec le nôtre, dans une vallée très proche, à moins de cent kilomètres de distance, est un élément de comparaison qu'on ne saurait négliger.

Ici encore un tableau sera préférable à tous les commentaires.

	Nombre de types monétaires :	
	Colombier	Preignac
Trajan	1	
Caracalla		1
Alexandre Sévère...	2	
Gordien le Pieux...	2	13
Philippe père	2	11
Otacilia	2	3
Philippe fils		4
Trajan Déce	1	2
Etruscilla	3	
Herennius	2	
Trébonien Galle.....	11	5
Volusien	11	
Emilien	2	
Valérien père	68	46
Mariniana	2	
Gallien	120	99
Salonine	28	14
Salonin	19	6
Valérien jeune	4	2
Macrianius	4	
A reporter.....	284	476

[1] *Société arch. de Bordeaux*, t. XV, p. 57 et s.

Report.....	284	476
Quietus.....	5	
Postume.....	78	21
Lélien.....	4	
Victoria père.....	8	9
Tétricus père.....	1	5
Tétricus fils.....		1
Marius.....	4	
Claude le Gothique..	9	35
Quintillus.....		5
Aurélien.....	4	22
	<hr/>	<hr/>
	391	274

Sauf les différences tenant à l'importance inégale des deux dépôts, à Colombier 2.384 pièces, à Preignac 500, on se trouve en présence d'une similitude presque absolue tant au point de vue de la période de circulation monétaire que de la prééminence des monnaies de Valérien, de Gallien et de Postume. Les deux dépôts sont bien exactement de la même époque puisqu'ils s'arrêtent, l'un et l'autre, au règne d'Aurélien. Non seulement les types sont les mêmes mais les médailles sont à peu près exactement identiques avec les mêmes revers, les mêmes différents monétaires, et sortent vraisemblablement des mêmes ateliers.

Par la comparaison de ces deux dépôts, nous connaissons l'état exact de la circulation monétaire dans le Sud-Ouest de la Gaule au cours du règne d'Aurélien. Les médailles des Césars, Flaviens et Antonins ont disparu. Les signes monétaires en circulation remontent à une quarantaine d'années et comprennent des séries assez complètes de ces empereurs gaulois qu'on appelle les trente tyrans, surtout de Postume, celui d'entre ceux dont le règne fut le plus long et l'autorité la plus stable, la mieux assise.

Les trouvailles que nous venons d'étudier ne sont pas les seules qui se présentent dans les mêmes conditions. Dans son ouvrage déjà cité *Les Trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, M. Blanchet signale encore, sous les nos 611 à 613, cinq trouvailles effectuées dans les Landes et dont les médailles s'espacent de l'époque de Gallien jusqu'à celle d'Aurélien. Enfin, en 1934, à Saint-Christoly-

de-Blaye, la presse régionale a signalé la découverte d'un trésor identique de pièces pesant 13 kil. 500, aux effigies de Gallien, Salonine, Postume, Claude, Victorin et Tétricus.

Or, c'est aussitôt après la mort d'Aurélien, en 275, qu'un déluge de Francs et de Germains, jusque-là maintenus par cet empereur, inonda la Gaule, qui fut occupée et pillée presque tout entière. Ils s'emparèrent de 70 villes, pillant et détruisant Bordeaux¹ et s'avançant jusqu'à l'Espagne. C'est à cette date de 275 que, selon les déductions résultant des fouilles et de toutes autres circonstances, se place la destruction de Vésone². C'est à cette date que nous plaçons aussi l'enfouissement du trésor du Colombier, comme de ceux, similaires, de Gardonne, de Preignac et des Landes.

Il est ainsi confirmé, d'une façon qui paraît certaine, qu'en 275-276, le Périgord, comme la Gironde, et les Landes et tout le sud-ouest, fut envahi par une nuée de Francs et de Germains, semant l'épouvante et la ruine sur son passage. C'est de cette époque qu'il faut dater la destruction par le feu des cités et des villas qui couvraient nos vallées et que trois siècles de civilisation romaine y avaient accumulés. Ce fait historique se trouve ainsi bien établi et il a pour l'historien du Périgord une importance primordiale. Les vallées de la Dordogne et de l'Isle furent les voies d'invasion, ainsi jalonnées par les dépôts monétaires et par les ruines qui accusent la panique et la fuite de la population rurale³.

Sans doute après cette tourmente, Probus, devenu empereur, infligea-t-il aux barbares de sanglantes défaites. Le calme revenu, Vésone, comme la plupart des villes de la Gaule, rassembla les ruines de ses monuments détruits pour en édifier les épais remparts que nous connaissons. Sans doute, certaines villas se relevèrent comme Montcaret, où l'époque Constantinienne laissa au quatrième siècle des traces si profondes, comme Coustaly, au nom évocateur, et où les monnaies du IV^e siècle ont été abondantes, Mais d'autres

(1) Julian, *Histoire de Bordeaux*, 1875, p. 273.

(2) Ch. Durand, *Fouilles de Vésone, Compte-rendu de 1912-1913*, p. 37-38.

(3) Grenier, *Manuel d'Archéologie Gallo-Romaine*, p. 935.

durent demeurer ensevelies sous leurs ruines. Ce put être le cas de la villa des Careignes. Seules des fouilles méthodiques pourraient renseigner sur ce point.

En dehors de cette conclusion historique de premier plan, le trésor de Colombier présente un intérêt au point de vue numismatique. On y rencontre les pièces que l'on paraît d'accord pour attribuer au monnayage de l'atelier de Lyon¹ : de Gallien, les monnaies aux revers DEO. MARTI (8 exemplaires), GERMANICVS. MAX.V. (12 exemplaires), RESTI. TVTOR. GALLIAR. (2 exemplaires), VICT. GERMANICA (56 exemplaires avec variantes); de Salonine, avec DEAE. SEGETIAE.

Mais, à côté de ces pièces d'origine gallo-romaine, on trouve des monnaies indiquées par Cohen comme de frappe syrienne (PIETAS AVGG., RESTITVT. ORIENTIS de Valérien, IOVI CONSERVATORI, PIETAS AVGG. de Gallien et toutes les monnaies de Macrien et Quietus.

Le monnayage de Postume, si abondant et si largement représenté dans notre trouvaille, fournira aussi des éléments utiles d'étude. Les marques d'atelier P.S.T. que l'on attribue à l'atelier de Tarragone (Espagne)² y sont fréquentes. La chronologie des pièces de Postume est encore à établir et une trouvaille comme celle-ci peut y projeter quelques clartés.

Enfin, si la plupart des monnaies de cette trouvaille sont communes, il en est néanmoins quelques-unes de rares, comme celles d'Emilien, de Macrien, de Quietus, de Lélien et de Marius. Une pièce de Valérien avec le revers LIBERTAS AVGG doit être très rare puisqu'elle n'est décrite ni par Cohen ni par Feuarent.

Après ces observations préliminaires, il nous reste à donner la description complète de tous les types monétaires composant notre trouvaille³. Cette énumération pourra pa-

(1) Blanchet, *Manuel de Numismatique Française*, t. I, p. 405 et s.

(2) *Ibidem*, p. 416.

(3) Cette description rectifiera les erreurs de lecture dans la communication à la Société archéologique, séance du 29 mai 1924, erreurs dues à un examen trop superficiel et antérieur à notre possession de la trouvaille.

raître aride. Elle est cependant l'objet essentiel de notre travail. Elle seule pourra permettre de retirer un fruit scientifique de la découverte. Accessoirement, elle pourra aussi être utile à nos confrères à défaut des grands dictionnaires de Cohen ou de Feuardent, difficiles à se procurer en province, pour leur permettre, au hasard des trouvailles, l'identification des monnaies de cette époque.

A. JOUANEL.

SEGUIN DE BADEFOL
LE ROI DES GRANDES COMPAGNIES

I — LES PREMIERS ROUTIERS

Le 19 septembre 1356, Jean Le Bon a été fait prisonnier à Poitiers. Emmené à Bordeaux par le Prince Noir, il a signé, le 23 mars 1357, une trêve de deux ans.

Voilà le signal de la grande anarchie. Anarchie politique, qui bouleverse la capitale avant de l'ensanglanter; anarchie sociale, qui transforme Jacques Bonhomme en brute déchaînée; anarchie militaire enfin. L'Anglais entreprend de licencier ses troupes désormais sans emploi; il sait qu'il les retrouvera aisément en cas de besoin. Mais les mercenaires à qui il rend la liberté ne connaissent d'autre métier que celui des armes; puisqu'on ne les paie plus pour l'exercer au compte d'autrui — *les sauldées estoient faillies*, dit Froissart —, ils vont le faire à leur propre profit. Certes, les Anglais ne sont pas les seuls. A leurs bandes se joignent les bandes navarraises, furieuses d'avoir vu leur chef, Charles le Mauvais, jeté dans les prisons du roi. D'ailleurs, affirment les *Grandes Chroniques*, « Anglais ou Navarrais étaient tous un ». Au début, les Français sont les moins nombreux, si peu de chose subsiste, après Poitiers, de ce qui fut l'armée de Jean le Bon!

Les moins nombreux et les moins hardis. Les pires brigands dans les premiers temps, ce sont bien les Anglais. Un seul espoir les a attirés en France, celui de fructueux pillages; ce n'est pas parce que les rois font la paix que les hommes d'armes vont renoncer à la bonne vie dont la promesse les a arrachés à leurs brumes natales.

Ils acceptent dans leurs rangs les plus extravagants clochards. Ils choisissent, au gré des sympathies, les chefs qui les ont séduits par leur audace ou leur bonheur, ou, plus simplement, leur ont fait espérer les plus beaux ébats. Ces chefs sont de toutes origines. Les uns sont de simples aventuriers, de la plus confortable et authentique roture; les autres sont des bâtards ou des cadets de familles nobles. Ils sont aussi de toutes provenances. A côté du wallon Eustache d'Auberchicourt, voici le gascon Jean de Ségur; Martin Enriquez, de Pampelune, coudoie Croquart, de Herck en Hollande. Les bandes qu'ils dirigent portent les noms les plus divers : *sociétés, compagnies, routes*. Leurs gens sont dits *compagnons sociaux*, à moins qu'on ne les désigne simplement, comme dans certains registres pontificaux, sous le nom *d'hommes d'armes*.

La direction d'une compagnie est d'un excellent rapport et l'on y fait rapidement fortune. De plus, le métier de capitaine est des plus honorables et il ne vient à l'idée d'aucun chevalier de tenir un chef de bande pour ce que le *xx^e* siècle appelle un bandit. Ne fait-il pas la guerre? Et la guerre, l'aventure ne sont-elles pas les choses qui conviennent le mieux à l'homme? Froissart n'a que sympathie pour les routiers, même quand il rapporte leurs plus sinistres exploits.

C'est ce qu'a compris Arnaud de Cervole, archiprêtre de Vélignes en Périgord. Il n'a point attendu que les rois ennemis eussent déposé les armes pour faire parler de lui. Dès 1347, il est accusé de guerroyer sans cesse et de multiplier les crimes. Sa conduite est telle que l'archevêque de Bordeaux le dépossède de son bénéfice vers 1353. Cela ne l'empêche pas de passer au service de Jean le Bon; de se parer, à la bataille de Poitiers, d'armes « si brillantes qu'on eût pu le prendre pour le roi de France lui-même »; d'épouser Jeanne de Graçay, veuve d'André Chauvigny, seigneur de Levroux; d'être enfin choisi en 1357, comme conservateur de la paix dans le Berry et la vicomté de Limoges.

« Conservateur de la paix », oui. Mais qu'on ne s' imagine pas qu'il ait renoncé à l'aventure. Précisément, une occasion

s'offre à lui de la tenter à nouveau. Raymond, sire des Baux, a des comptes à régler avec la maison d'Anjou-Sicile : son père, Hugues, a été tué par ordre de Louis d'Anjou, prince de Tarente; son frère, Robert, pour avoir violé Marie d'Anjou, a été égorgé en présence de cette princesse et sur son ordre. Pour tirer vengeance de ces crimes, pourrait-on imaginer quelque chose de mieux qu'une descente de routiers vers cette Provence qui est l'un des plus beaux parmi les fiefs de Jeanne de Sicile ?

Sur la route de la mer bleue, il y a Avignon et ses richesses. A peine a-t-il vent de la menace, Innocent VI fait réparer à la hâte les défenses des portes de la cité; il ordonne d'entreprendre sans délai des travaux de fortification; toutes les places du Comtat sont pourvues d'armes et de troupes; partout, des estafettes vont épier les mouvements de l'ennemi. *Li pappes Ynocens, dit Froissart, et tout li cardinal avoient si grand paour qu'ils ne savoient que devenir; ains faisoit chacuns cardinaux se famille, prestres, clers et autres gens, toutes les nuis armer pour le cité d'Avignon garder et deffendre contre ces pilleurs.* Comme le pontife connaît sa propre faiblesse, il supplie le dauphin Charles et le roi lui-même d'agir au plus vite pour que soit écarté le danger. Mais que peut le roi prisonnier et que peut le régent lointain ? N'est-il pas à Paris, avec la révolution, un danger plus pressant que celui qui menace les pays du Midi ?

Dès le 13 juillet, l'archiprêtre a traversé le Rhône. Le voici sous Avignon avec les bandes que lui ont fournies le Limousin, l'Auvergne et la vallée du Rhône. Le pape lui rappelle les peines spirituelles qui frappent les envahisseurs du domaine de l'Église. Arnaud n'en est guère impressionné. Cependant, il n'insiste pas, car il a mieux à faire en Provence. Là abondent, autant et plus que dans le Comtat, riches églises et opulents monastères. Le 19 août, le pape adresse à l'empereur Charles IV une lettre éplorée où il stigmatise les terribles ravages d'Arnaud de Cervole et de sa bande. A l'en croire, il ne reste rien d'humain chez les routiers, si ce n'est la vaine apparence du corps. Tout leur est bon à piller et à brûler, mais les biens des églises et des mo-

nastères les attirent particulièrement. Ils n'ont égard ni à la condition, ni à l'âge, ni au sexe. Ils ne craignent pas de souiller les jeunes filles, de prendre de force les femmes mariées et les veuves; ils ne respectent même pas les vierges consacrées au Seigneur. Suprême abomination, oublieux de tout racisme, ils se laissent aller jusqu'à user de femmes juives !

Les défenseurs naturels du pays se rendent vite compte qu'ils ne pourront avoir raison de l'Archiprêtre par la force des armes. On va donc tâcher de le vaincre par la famine. Il est ordonné à tous, sous les peines les plus sévères, de mettre à l'abri des coups de main vivres et bétail et de détruire le reste. Sous aucun prétexte on ne devra verser aux hommes de Cervole, à titre de rançon, autre chose que de l'argent. Mais de tels ordres ne sont pas exécutés et les routiers ne connaissent ni la faim, ni la soif.

Cependant, l'exploitation méthodique de la Provence ne fait pas perdre de vue à cet homme d'église qu'est l'archiprêtre, le pays où sont *li pappes et li cardinal*. Il installe donc garnison dans les châteaux de Lagnes et de Cabrières d'Avignon. Au début de 1358, il n'a pas moins de 5.000 hommes sous ses ordres et l'on ne compte plus les places fortes et les châteaux où il commande en maître.

Le printemps va lui permettre de poursuivre ses exploits : dès le mois de mars, il assiège la ville d'Aix. Mais voici qu'il est rappelé avec ses bandes par le régent pour aller combattre Etienne Marcel. Il y va. Et il revient. Cette fois, pour l'amener à évacuer le pays — il s'y résigne le 29 septembre 1358 —, il faut lui promettre une indemnité de mille florins d'or que le pape s'engage à payer lui-même. Pour arrêter les conditions de la paix, « Monseigneur Regnault » est prié par le pape de se rendre en Avignon. Innocent VI *lui fist si grande révérence qu'il pot, et li donna à disner en son palais. Ossi firent plaiisseurs cardinal à ossi grant révérence comme ce fust li uns des fils le roy de Franche. Et disna pas plusieurs fois au palais dalès le pape et les cardinauls.*

Et c'est ce même Arnaud que le régent s'empresse de nommer lieutenant du roi en Nivernais et dans le bailliage de

Bourges, là-même où se trouvent les seigneuries de Levroux et de Graçay. Est-il besoin de dire que, pour s'y rendre, il pille tout sur son passage ?

Que le métier de chef de bandes soit bon entre tous, d'autres l'ont compris aussi bien que Cervole. Robert Knolles, par exemple, cet ancien ouvrier tisserand qui exécute, en 1359, dans le pays d'Auvergne, la plus extraordinaire des chevauchées. Attaché au roi d'Angleterre, il était capitaine, en pays breton, d'une quarantaine de châteaux; mais il ne restait là plus rien à piller. En octobre 1358, n'y tenant plus, il part.

C'est un rude compagnon. Entrant en scène au moment où l'archiprêtre se dispose à prendre ses quartiers, il gagne le val de Loire, passe sous les murs d'Orléans et s'empare de Chateaufort-sur-Loire. En mars 1359, il saccage Auxerre; le 2 mai, il brûle Chatillon-sur-Loing. De là, il se dirige vers le Berry où il arrive à la fin de mai ou au début de juin; au printemps, en tout cas, et nulle saison ne convient mieux pour détruire ce qui a pu renaître depuis la terrible chevauchée du Prince Noir en 1356. Il entre enfin en Auvergne avec 4.000 combattants.

Si ce pays a connu de beaux jours, qu'il vive de ses souvenirs. Knolles force les portes de Vichy. Il tente de déloger de Saint-Pourçain-sur-Sioule Thomas de la Marche, que le roi a chargé de défendre la province; l'entreprise s'avérant trop malaisée il n'insiste pas et va plus loin poursuivre sa randonnée. Le voici de nouveau sur l'Allier, à Pont-du-Château; il pourrait choisir plus mal, car la place est une des plus riches de la Limagne. De là, à travers les monts du Forez, il passe dans la vallée de la Loire. Son but est de se jeter sur Le Puy et, s'il se peut, d'atteindre Avignon, afin d'avoir des florins, comme en a eu l'Archiprêtre; cependant, son compagnon habituel, Hugues Calveley, se dirige vers le sud, comme pour gagner le Rouergue et le Languedoc. En réalité, parce qu'il en est empêché par le dauphin d'Auvergne, Béraud, et par les sénéchaux de Beaucaire et de Rouergue, Knolles ne va ni au Puy, ni en Avignon; mais il incendie Montbrison le 19 juillet, et, aux portes mêmes de Saint-Etienne, saccage

l'abbaye des cisterciens de Valbenoite. Puis, subitement, il semble hésiter. Sans doute devine-t-il autour de lui quelque menace. En tout cas, il regagne Pont-du-Château à marches forcées. C'est là que vient le toucher un ordre de rappel d'Edouard III. Il se met en route et, réussissant à échapper aux troupes royales qui le cherchent, il gagne la Bretagne par le Limousin.

Comment ne rappellerait-on pas, aussi, cet Eustache d'Auberchicourt, qui *avoit dou jour à l'endemain, quant il volloit faire une chevauchié, Ve ou VIc lanches, et estoit tous sires dou plat pays* ? Le 29 septembre 1360, il épouse Isabelle de Juliers, nièce de la reine d'Angleterre et veuve du comte de Kent. C'est la suite logique d'un véritable roman d'amour que nous rapporte Froissart. Auberchicourt, nous dit le chroniqueur, aimait une dame du plus haut lignage, *pour quoy il en valloit mieux en armes et en toutes mannières*. La dame l'aimait autant, *et souvent lettres, salus et segne-fianches li envoioit, par quoy li chevaliers en estoit plus gais et plus jolis, plus larges et plus courtois et plus preux aux armes*. Cette dame était *jone, belle, frice et jolie et dou plus grant sanch de crestyens*. Voilà celle que pouvait *a femme espouser l'un des plus terribles parmi les routiers*.

Ce que font dans le Centre et le Midi les Knolles et les Cervole, d'autres, moins célèbres sans doute, mais non moins hardis, le font ailleurs. Au hasard des chemins, dépouiller les marchands et mettre la main sur leurs précieux convois; obliger chanoines, abbés, évêques même à vider leur bourse jusqu'au dernier sol, ce n'est rien. Ce qui vaut mieux, c'est de s'emparer des châteaux et d'en tenir ensuite sous bonne garde et les défenseurs et les maîtres. On torture les uns avant de les dépêcher en Paradis, on oblige les autres à payer pesante rançon; en argent, en armes, en étoffes, en bétail, tout est bon. Que si la rançon se fait attendre, plus simplement si cela leur convient, les routiers battent le briquet et voici que flambent les moissons et les bois et les maisons. Personne — le pape nous l'a déjà dit — n'est à l'abri, ni rien, Eglises, monastères, hôpitaux, tout est menacé, tout est pillé, tout est démoli et brûlé. Les enfants sont

expédiés d'un coup d'épée, à moins que leur jeune force et leur agilité ne paraissent les destiner à devenir d'utiles pages. Le même sort attend souvent les femmes; mais, auparavant, on les viole, naturellement, même et surtout si elles sont nobles ou vierges.

Remarquons bien que les routiers n'ont rien de commun avec les Jacques: Ils n'ont pas pour le noble une haine spéciale. Les supplices qu'ils infligent n'ont ordinairement pour but que de délier les langues et d'obtenir de l'argent, et tant pis pour ceux qui s'obstinent à se taire jusqu'à la mort. Le plus souvent, certes, les habitants du plat pays s'enfuient dès qu'on signale l'approche des brigands; ils se réfugient dans les îles ou au milieu des marécages qu'ils jugent les plus difficilement accessibles. Alors, les capitaines les somment de choisir : ou bien leurs villages seront livrés aux flammes, ou bien ils reviendront et accepteront d'approvisionner les compagnies et de les servir. C'est un langage qui est souvent compris. *Les villains d'Auvergne et de Limousin*, disait Aimerigot Marchès, *nous pourvéoient et amenoient en nostre chastel les blès et la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux et la litière, les bons vins, les buefs, les moutons, les brebis, tout gras, et la poulaille et la volaille. Nous estions estoffés comme roys.*

Ce n'est donc pas une guerre d'extermination que poursuivent les routiers. S'ils se font assassins, ce n'est point par inclination naturelle, mais, pour ainsi dire, par raison. Une fois pour toutes, ils ont décidé que la vie ne valait d'être vécue que si elle était large et facile. Ils veulent jouir et faire les seigneurs; là est la seule raison qui les attire vers les contrées fertiles, vers le pays où le soleil d'aout fait mûrir les raisins et où le vin est si bon quand on le boit dans les calices d'or enlevés aux proches monastères. Et s'il y a du vin, il faut aussi des épices, car plus les mets seront relevés et plus on boira.

La route exige le maximum de confort. Il lui faut de l'argent. Il y a celui qu'on vole, celui qu'on perçoit à titre de rançon ou qu'on se fait verser par ceux qui désirent obtenir un sauf-conduit. Et, de même qu'elle a des secrétaires pour

rédiger ces saufs-conduits et tenir sa comptabilité — ce sont ordinairement des prêtres, des moines même, comme cet Anseau de Mairey qui trop s'ennuyait chez les bénédictins de Molesme —, elle a des brocanteurs pour transformer en écus le butin. Elle a bouchers, cuisiniers et sommeliers, maréchaux-ferrants, tanneurs et selliers; elle a les combattants des premières lignes, et l'échelon, et le service sanitaire avec médecins et chirurgiens.

Bien nourris et bien soignés, les compagnons veulent aussi être bien vêtus, car la route n'est pas une bande déguenillée. Couturières et blanchisseuses les suivent partout et servent le goût effréné qu'ils ont pour la toilette. Nulle part plus qu'au milieu d'eux on n'aime les ceintures d'argent, les chapeaux de bièvre, les panaches à plumes d'autruche et tous les autres atours *de damoiselles*.

Et quand vient l'heure de mourir, on prend la chose aussi gaillardement que possible. Un capitaine de routiers que les rapines ont particulièrement enrichi, sentant venir la mort, assemble ses troupes et désigne son successeur. Puis, regardant bien en face ses compagnons des bons et des mauvais jours, il leur exprime ses volontés dernières : « Je laisse, dit-il, à la chapelle Saint-Georges 1.500 livres pour les réparations; item à ma mie qui m'a loyalement servi. Le surplus, partagez-vous tout bellement, et si ne pouvés être d'accord et que le diable se mette en vous, vous voyez-là une hâche bonne, forte et bien tranchante, rompez l'arche, et puis en ait qui avoir en pourra. » Telle est, en effet, la morale de la route.

De ces nouveaux et étranges « seigneurs », le traité de Brétigny va soudain multiplier le nombre.

II — LA ROUTE A PONT-SAINT-ESPRIT
(1360-1361)

La trêve de Bordeaux n'a pas enlevé aux hommes d'armes tout espoir de reprendre un jour leur vie normale de soldats; beaucoup ont attendu, dans une demi tranquillité, que reprissent les hostilités entre les deux rois. La paix de Brétigny (8 mai 1360) est pour eux un événement autrement décisif. Désormais, il faut bien se résigner à vivre en travaillant — et rien n'est aussi peu glorieux —, ou bien à suivre l'exemple de ceux qui terrorisent la France depuis plus de trois ans. Pour le plus grand nombre, le choix est vite fait.

Si aguerris que fussent les premiers routiers, les nouveaux venus ne leur sont point inférieurs. Nombre d'entre eux ont été soldés jusqu'à la paix et ne se sont rangés avec les pillards que pour ne pas rentrer en Angleterre, ou bien, tout simplement, pour ne pas obéir à l'ordre que leur a donné Edouard III de restituer aux officiers du roi de France les places qu'ils détiennent dans les provinces rendues aux fleurs de lis. *Cette ordonnance, écrit Froissart, fu moult griefs pour les plusieurs qui avoient appris à pillier et à rober, et qui estoient tout amonté et fet de le guerre, et qui, en devant chou, estoient poure garchon et varlet. La plupart refusent donc d'obéir et font moult de maux ens ou royaume de Franche. Il y avoit Allemans, Flammens, Braibenchons, Haynuiers, Bretons, Bourghignons, mauvais Franchois, Normans, Pickars et Englès de basse venue.... et qui n'avoient rien à perdre fort chou qu'ils tenoient.*

Dès le mois de mai 1360, on constate la présence de plusieurs bandes en Champagne. Ce sont les *Tard-Venus*. Ils n'ont pas de chef unique, mais, entre leurs compagnies, il existe assez de solidarité pour les rendre infiniment plus redoutables que celles d'avant Brétigny. Dispersées souvent, elles forment, quand elles se coalisent, les *Grandes Compagnies*, véritables armées dont les brigandages affectent des provinces entières.

Elles passent à Troyes, s'emparent du château de Joinville et y amassent un énorme butin; elles n'en exigent pas moins quelques milliers d'écus pour l'abandonner. La Champagne tout entière les subit, terrifiée. Elles dévastent les évêchés de Verdun, Toul et Langres. L'abbaye bénédictine de Molesme, sur laquelle elles s'acharnent particulièrement, est rendue inhabitable.

Puis, répondant à l'appel de quelques chevaliers, 4.000 compagnons descendent vers la Bourgogne et se montrent sous les murs de Besançon, Dijon et Beaune.

Parmi les principaux capitaines, il y a Talbart, Espiote, Bataillé, Franck Hennequin, le bour Camus, le bour de Lesparre, — bour et bâtard, c'est tout un —, Lamit, Hagre et Lescot. Il y a encore Ourri l'Allemand, Bernard et Hortingo de la Salle, Robert Briquet, Creswey, Amanieu d'Ortigue, Garciot du Chastel, Guyonnet de Pau, Bourdeille, Bernard et Bertrucat d'Albret. Mais, *li plus grans mestres entre yaux estoit ungs chevaliers de Gascoingne qui s'apeloit messires Seguins de Balesfol*, « le roi des Compagnies ».

Le château de Badefol est alors *assis sur une montanhe de roc et sur la reviere de Dordoigne, et ne y a que une entrée et venue du costè de la terre, et est en beau lieu*. C'est là, en un des sites les plus admirables du Périgord, qu'est né Seguin. Sa mère, Marguerite de Bérail, était la fille du sire de Thémînes. Son père, Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol, était le chef de la branche cadette de l'une des plus illustres familles du Sud-Ouest. On ignore la date exacte de sa naissance, mais elle ne peut être antérieure à 1330 puisque le mariage de ses parents a été célébré le 15 juin 1329. Son père lui a donné trois frères : Gaston, dit Thonet, Jean et Pierre, et une sœur, Dauphine, auxquels se sont ajoutés, hors des murs du château, un autre frère et quatre sœurs supplémentaires qui ne doivent absolument rien à Marguerite de Bérail. Car, au xiv^e et au xv^e siècles, le bâtard est de rigueur dans les familles nobles du Périgord.

Ce père, généreux et superbe au déduit, était un vrai chevalier. De 1336 à 1339, il combattit sous les ordres du sénéchal français de Périgord; puis, versatile comme tous ses

pareils, il préféra, de 1340 à 1342, suivre le parti des Anglais, trahison qui lui valut de se voir confisquer par le roi — puis restituer, parbleu ! — sa petite châtellenie. Il se mit ensuite sous la bannière de Jean d'Armagnac. Peut-être assista-t-il dans les rangs des Français, à la bataille de Poitiers.

En tout cas, à cette bataille, on trouve Seguin. Mais on le perd aussitôt. De 1356 à 1360, où nous le voyons apparaître parmi les bandes qui descendent de Champagne et de Lorraine, que devient le jeune capitaine ? Dans ses armes, le père a une bordure de cinq châteaux, qui disent sa puissance; le fils n'a pas de châteaux : il les remplace par huit besans d'or et c'est tout un programme. Mais, pour devenir un vrai chef, il faut un apprentissage. On est tenté de croire que, pendant quelques temps au moins, Seguin se fait la main non loin du château paternel. Car, en Périgord, la trêve de 1357 n'a pas mis fin aux exploits des hommes de guerre, et l'anarchie a fait champignonner les bandes de compagnons. Auprès de Gilbert de Domme, on peut prendre de bien bonnes leçons. On en peut prendre de meilleures encore auprès de Bertrucat d'Albret, celui-là même que, à la fin de 1360, on trouve avec les *Tard-Venus* et qui, comme l'Archiprêtre, a fait ses premières armes en Périgord.

Qui est-ce Bertrucat ? Un cadet de la famille d'Albret, semble-t-il, ou, plus probablement, un bâtard. Peut-être le fils naturel de Bernard-Ezy II, le frère, par conséquent, du célèbre Arnaud-Amanieu à qui Seguin prêtera un jour 20.000 florins d'or et 200 marcs d'argent. Bertrucat va et vient dans le Midi depuis fort longtemps. Avant Brétigny, il a fallu que les habitants du Puy, la noblesse et les communes de la sénéchaussée de Beaucaire se liguassent sous les ordres du vicomte de Narbonne pour mettre fin à ses courses. C'est un favori du destin. Un jour, au début de 1359, il est entouré par les gens du vicomte Narbonne dans une pièce de vigne qu'encerclent des fossés; toute attaque immédiate ne peut que lui être fatale. Mais, sur les conseils de Jean d'Armagnac, le vicomte de Narbonne remet l'attaque au lendemain. Et, dans la nuit noire, Bertrucat s'enfuit à travers le dédale des montagnes d'Auvergne.

Tout cela et la fortune d'Arnaud de Cervole, Seguin l'a appris. Or, le voici en âge de voler de ses propres ailes. Il a trente ans.

Trente ans et deux mille routiers derrière lui — *Chils avoit de se route bien Ilm combatlans* —. Il va où vont les compagnies, car, s'il guide ses hommes, ses hommes le poussent. Et c'est Avignon qui les attire. Une double raison les mène. Et d'abord, ils désirent tirer vengeance du pape : c'est Innocent VI, en effet, qui, après quatre ans d'efforts, et grâce aux instances de son légat, Audrouin de La Roche, a réussi à procurer la paix anglo-française et, du même coup, a réduit les mercenaires au chômage. Puisqu'il n'a pas hésité à leur oter le pain de la bouche, qu'il les nourrisse.

D'autre part, ils savent que, vers Avignon, affluent de toutes parts solliciteurs munis d'écus d'or pour acheter, comme il se doit, l'appui des gens influents de la Curie, et collecteurs à beaux deniers qui rapportent de tous les coins de la chrétienté le produit des annates, des réserves, des expectatives et des mille taxes qu'ont imaginées les papes besogneux d'Avignon. Puisque la guerre est un moyen de se procurer ce qui est nécessaire à la vie et même le superflu, le Comtat et ses abords sont parmi les régions les plus attirantes.

Si attirantes qu'une partie des routiers décide de s'y rendre sans s'altarder le long du chemin. Quelques compagnies, musant un peu en Bourgogne, se divertissent en incendiant Saulieu; avant de livrer aux flammes l'église collégiale, elles ont soin de ramasser calices, croix, vases et tous autres objets précieux; elles emportent jusqu'aux vêtements sacrés et le butin est d'autant plus important que le tombeau de saint Andoche est devenu l'objet d'un pèlerinage réputé. Les bandes se mettent ensuite en devoir, de compte à demi avec les Anglais, de détruire tout dans le pays. Mais le plus grand nombre se dirigent à marches forcées vers le midi. Il n'est pas de trainards. Les compagnons, qui se sont liés entre eux et avec leurs chefs par des serments solennels, suivent volontiers ceux qui les mènent, puisque c'est loin du jeûne et de l'abstinence. Il est à peine besoin de dire que, chemin

faisant, on ne néglige pas ce qui se trouve à portée de la main; passe-t-on aux abords de Viviers, on pille l'église Saint-Laurent, dans le faubourg; mais sans trop insister, uniquement pour ne pas manquer à la tradition.

Simple routiers, gens de pied ou à cheval, officiers, capitaines, tous vont vers les terres fertiles et les villes heureuses qui étalent leur richesse et leur faste au soleil du Midi. Peu à peu, ils échappent à l'étreinte des montagnes. Devant les plaines qui leur sont offertes, un moment ils oublient pourquoi ils sont venus. Ils hésitent sur le point où porteront leurs premiers efforts. Quelques-uns, en décembre, s'en vont fouiner jusque dans les diocèses de Rodez et de Vabres. Mais voici qu'ils apprennent une bien intéressante nouvelle. Les gens du roi, affirme-t-on, s'appêtent à transporter dans la forteresse de Pont-Saint-Esprit le produit du premier versement des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire pour la rançon du roi Jean. Ce doit être une belle somme.

Il n'en faut pas davantage pour fixer le premier objectif de la route. D'ailleurs, même au point de vue strictement militaire, rien ne peut être préférable à la main-mise sur l'un des rares ponts du Rhône inférieur, sur une ville où passent en nombre voyageurs et trafiquants, sur une place dont la possession donne le contrôle des deux rives du fleuve — *il seroient mestre et seigneur dou Rosne et de ciaux d'Avignon* —. Et le pape comprend si bien le danger qu'à la première alerte il dépêche des troupes pour garder le pont du Saint-Esprit.

Précaution inutile. Le flot des routiers devient chaque jour plus menaçant. *Ils s'espandirent et s'avallèrent deviers le chité d'Avignon, ardant et essillant le pays partout là où il passoient, pour yaux faire plus cremir, et prendroient villes et fors et les assailloient et les ranchongnoient as vivres et as pourvéanches quant il leur besoingnoit, ou à grant somme de florins quant il avoient pourvéanches assés.* Le 27 décembre, ils sont dans les environs de Roquemaure. Le même jour, une autre bande s'empare de Chusclan, sur la Cèze; les compagnons y font prisonniers nombre d'habitants et torturent ceux qui ne peuvent pas payer rançon. Le lendemain, après avoir occupé

Codolet, les routiers attaquent enfin Pont-Saint-Esprit. Mathieu Achetantis, envoyé par le pape avec des hommes d'armes pour prendre part à la défense du château, se rend au premier choc; mais la place reste à prendre. Depuis la veille, elle est défendue par Jean Souvain, sénéchal de Beaucaire. C'est lui, dit-on, qui porte à Paris les sommes destinées au paiement de la rançon : c'est de lui qu'il faut se saisir, tout autant que de la ville. Mais Souvain est aussi brave soldat que vaillant capitaine; il résiste avec vigueur; il va même réussir à rejeter les assaillants lorsqu'il tombe du haut des remparts et se blesse mortellement. Alors, profitant du désarroi et de l'obscurité de la nuit, les routiers se lancent de nouveau à l'assaut et leur élan est victorieux (28-29 décembre).

Sous Pont-Saint-Esprit, c'est à plusieurs chefs qu'obéit la route; à deux aventuriers anglais : Jean Hawkwood et Jean Creswey, et à deux français : Robert Briquet et Seguin de Badefol. Mais, le véritable animateur de la Grande Compagnie, c'est bien Seguin. Froissart nous en donne l'assurance : *Avoient ces compagnies dou Pont Saint-Esprit fait un capitaine souverain entre les autres. c'estoit messires Segins de Badefol, et s'escripsoit en ses lettres et se faisoit adont communément appeler : amis à Dieu et ennemis à tout le monde.*

Ennemi à tout le monde ! On le voit bien. Avant que la place ne tombe, les habitants se sont réfugiés dans l'église paroissiale; six jours durant, ils ont attendu du secours : puis, comme rien n'est venu, ils ont dû traiter avec les brigands, et ceux-ci, moyennant 6.000 beaux florins d'or, leur ont promis la vie sauve. Néanmoins, puisque c'est l'habitude, les archives sont brûlées, ainsi que tous les registres des notaires. Et Jean Souvain, mort des suites de ses blessures le 9 juin, est fort loin d'être la seule victime. *Ils ochirent tamaint preudomme et violèrent tamainte dame et damoiselle, après les avoir « gardées pour le service de la Compagnie ».*

Ennemi au pape surtout, et aux cardinaux. La prise de Pont-Saint-Esprit coupe les communications d'Avignon avec le reste du pays. Désormais, la cour pontificale est à la merci des brigands, *de quoy li pappes et tout li cardinal estoient en*

grande engouisse et grant paour. Certes, depuis la chevauchée d'Arnaud de Cervole, Innocent VI n'a pas perdu de temps. Il a fait poursuivre avec une véritable fièvre les travaux de fortification d'Avignon; la ville s'est tellement accrue depuis l'installation des papes qu'il a fallu chercher de la place hors de la vieille cité. Ce sont donc ces faubourgs qu'il s'agit de protéger; on les entoure en hâte d'une clôture de bois; les anciens remparts qu'Innocent VI a déjà entrepris de relever constituent une seconde ligne de défense et des fossés se creusent au pied des murs neufs. Des mercenaires sont massés aux portes et la population tout entière se relaie pour le guet. Mais aura-t-on le temps de pourvoir à tout ?

Car les Compagnies ne perdent pas plus de temps que le Pontife. Pour se venger d'avoir vainement cherché autour de Jean Souvain la rançon restée en Avignon, elles pillent soigneusement la ville qu'elles viennent de prendre, particulièrement le monastère clunisien. Les couvents de cordeliers qui se trouvent près de Bagnols et d'Uzès subissent le même sort. La prédilection de Seguin et des hommes de sa compagnie — *la Margot* — pour les églises et les monastères est si marquée que partout, dans les environs, les autorités municipales, à l'exemple de celles d'Alès, se hâtent de faire raser ces édifices chaque fois qu'ils sont situés hors des murs; ainsi évitera-t-on tout au moins que l'ennemi ne s'en fasse des postes fortifiés.

Cependant, les dévastations succèdent aux dévastations. Les Cisterciennes de Notre-Dame-des-Fons doivent chercher refuge derrière les remparts d'Alès. Dans les bois, près de Goudargues, un prieuré bénédictin est saccagé, tout comme le prieuré voisin des bénédictines de Valsauve; les Chartreux de Valbonne voient leurs champs ravagés au milieu de leur forêt depuis si longtemps inviolée. A Chusclan, ils restent dans la place aussi longtemps qu'ils trouvent du vin dans les celliers. Quand ils décident de partir, ils chargent quelques-uns d'entre eux d'amener dans leur repaire de Saint-Saturnin les bœufs, vaches, moutons, qu'ils ont trouvés dans les étables. Car il ne faut rien laisser.

Comment espérer que de tels brigands vont respecter la

ville des papes, quand on les voit opérer dans le Comtat, à La Palud, Bollène, Marnas, la Val-Buire ? Sans cesse la même question se pose : où sont donc les routiers ? Le 8 janvier 1361, le pape s'en inquiète auprès de l'évêque de Valence. Le lendemain, il mande auprès de lui Juan Hernandez de Héredia, grand prieur de Saint-Gilles, châtelain d'Emposte et capitaine général habituel du Comtat-Venaissin.

Car, de jour en jour, la menace devient plus terrible. Du Rouergue, pillé dès le mois de décembre, de la Champagne, de la Brie, de l'Orléanais, du Chartrain, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, de partout, enfin, affluent vers la vallée du Rhône les plus inquiétants visages. *Si ce ravallèrent et rassablèrent là tout li compaignon et couroient tous les jours jusques as portes d'Avignon.* Le pape et les cardinaux, confinés dans le palais des Doms, meurent littéralement de faim. Il faut en finir.

Après de vaines admonestations, après des plaintes sans effet contre le nouveau fléau de Dieu, Innocent VI décide de prêcher la croisade. Le 8 janvier, il annonce la nouvelle à l'archevêque de Narbonne et à ses suffragants. Les brigands, dit-il, ont tué une partie des habitants du pays; ceux à qui ils ont laissé la vie ont dû livrer tous les biens. Sommés par le pontife d'évacuer les abords du Comtat, les compagnons ont osé répondre que, si les procédures engagées contre eux n'étaient pas annulées, « ils mettraient à feu toute la chrétienté ». Il faut donc recourir à la force. Tous ceux qui se croiseront et entreprendront la lutte contre ces routiers jouiront des indulgences accordées à ceux qui partent pour la Terre Sainte. *Si fissent li pappes et li cardinaux sermonner de le croix partout publicquement, et absolloient de painne et de coupepe tous chiaux qui prenoient le croix et qui s'abandonnoient de corps et de vollenté pour destruire celle mauvaïse gent et leur compaignie.*

Le 10 janvier, le pape annonce l'ouverture de la croisade au gouverneur du Dauphiné, au comte de Savoie, au duc de Bourgogne. Il n'a garde d'oublier le roi et le Dauphin; le 17, il écrit à Jean le Bon et au duc de Normandie; en même temps, il convie Bâle, Genève et soixante-douze communes

de France à prendre la croix; dans le nombre, certaines sont fort éloignées du théâtre des opérations, particulièrement Poitiers, Limoges, Tulle, Périgueux, Angoulême, Saintes, Bordeaux, Dax, etc. Dans les jours qui suivent, les lettres de la Curie se multiplient, Successivement sont touchés le comte d'Armagnac, et Gaston de Foix, l'empereur Charles IV, et le duc d'Autriche, Rodolphe, et Robert, sire de Fiennes, connétable de France, que le roi vient d'envoyer contre les compagnies du Midi. Le 26 janvier, nouvelles lettres au roi Pierre d'Aragon et au comte Amédée de Savoie.

Innocent VI appelle donc au secours; mais, ceux qui arrivent, ce sont encore et toujours des routiers. Ils dévalent de tous les coins de l'horizon. Pour tâcher d'endiguer le flot, le pape alerte les évêques de Valence et de Viviers, les archevêques de Vienne et de Lyon, et, une fois de plus, le comte de Savoie. Pour l'amour de Dieu, qu'ils s'opposent, les armes à la main, au passage des brigands!

Enfin, peu à peu, les croisés finissent par arriver aussi. A leur tête, on a mis le cardinal évêque d'Ostie. Les seigneurs et les villes de la sénéchaussée de Beaucaire, aussi intéressés que le pape à l'heureuse issue de la croisade, se montrent disposés à combattre avec résolution; le clergé promet de céder le tiers d'une décime. Les secours, maintenant, affluent. On vient d'Aragon — dont le roi fournit 600 hommes d'armes et 1.000 hommes de pied —, du Languedoc, de la sénéchaussée de Beaucaire, du Gévaudan, du Velay, du Vivarais, et l'archevêque de Lyon promet 200 hommes d'armes. On se concentre à Carpentras et à Bagnols sous les ordres effectifs de Juan Hernandez de Heredia. Aux croisés viennent enfin se joindre le lieutenant du roi en Languedoc, Robert de Fiennes, et son adjoint, le maréchal de France Arnoul d'Audrehem.

Alors commence le siège de Pont-Saint-Esprit. Par malheur, le prieur de Saint-Gilles ne parvient même pas à investir complètement la place, si bien que, durant les opérations, l'un des capitaines réussit à sortir, à descendre de plus de vingt lieues vers le Midi, à s'emparer de Marsillargues, près de Lunel, et à s'y maintenir juste ce qu'il faut de

temps pour mettre à sec tous les celliers. Il n'est pas le seul. D'autres compagnons, empruntant probablement la vieille route gauloise qui joint la Méditerranée à l'Auvergne, franchissent les Cévennes et gagnent le Velay. Walter Scott et celui qu'on appelle « le maître du navire » occupent le Monastier-Saint-Chaffre; Monistrol, sur le Haut Allier, tombe également; l'abbaye de Prémontrés de la Doue, non loin du Puy, est mise à sac, tandis qu'est incendiée Montfaucon. Dans la même contrée, aux portes mêmes du Monastier, ce sont les gens à la solde de Seguin qui s'emparent de la forteresse de Châteauneuf et le capitaine général en Velay ne trouve d'autre procédé pour les éloigner que de lever un subside dont il leur verse une bonne part.

Cependant, devant Pont-Saint-Espirit, Heredia n'a pas plus d'argent que le cardinal d'Ostie. Il n'a pas de vivres, car les compagnies qui liennent la campagne empêchent le blé de remonter le Rhône et réussissent même à arrêter celui qui vient d'Italie. Or, ses hommes semblent avoir vu dans la croisade une simple occasion de guerre fructueuse. Comme le pape leur accorde beaucoup plus d'indulgences que d'écus, ils se hâtent, pour la plupart, soit de retourner chez eux, soit même d'aller grossir les rangs des routiers.

Que faire? Mieux vaut négocier. C'est à quoi se décident les gens d'Avignon, dès le milieu de février, le 13 probablement. Sans doute Seguin hésite-t-il à prêter l'oreille aux propositions qui lui sont faites, mais le nouveau renfort qu'apportent aux croisés les troupes d'Audrehem l'invite à la réflexion. Il se sent serré de près. Par ailleurs, les disponibilités du pays deviennent plus rares. La disette se fait sentir dans la vallée du Rhône; vers la mi-mars, elle cède la place à la famine. Probablement, aussi, Arnoul d'Audrehem sait-il faire d'agréables présents en choisissant le moment favorable.

En définitive, les routiers font savoir au pape, par l'intermédiaire de deux moines mendiants, le dominicain Eumène Bégamon et le franciscain Etienne de la Tuile, qu'ils sont disposés à transiger. Innocent VI leur envoie alors Heredia.

A la fin de mars 1361, le traité est conclu. Moyennant

l'absolution et la somme de 14.500 florins, la grande compagnie s'engage à suivre en Italie *un moult gentil chevalier et bon guerrier*, Jean, marquis de Montferrat, qui l'emploiera dans la lutte contre les ducs de Milan, Galéas et Barnabo Visconti. Il en est qui s'en vont, en effet, sous la bannière de Jean Hawkwod. D'autres, plus difficiles à convaincre, s'obstinent encore pendant un mois; c'est le 22 avril seulement qu'ils acceptent de partir pour l'Aragon.

Tout ce fait acompli et acordé et les florins pris, ils rendirent le ville dou Pont-Saint-Esperit et laissièrent le marche d'Avignon.

Jean MAUBOURGUET.

(A suivre)

LES PLANS
DE LA SEIGNEURIE DE RAZAC-D'EYMET

AU XVIII^e SIÈCLE

(Suite et fin)

Copie collationnée de la sentence arbitrale entre le seigneur de Rasac et le syndic des habitants, homologuée en Parlement le 15 juin 1782. Extrait des registres du Parlement, 15 juin 1782, n^o 11.

Entre M^o Louis Labrousse de Laborie, avocat au Parlement, tant en son nom que comme syndic des habitants et lieutenants de la terre de Rasac suivant la procuration du 9 janvier mil sept cent quatre vingt, demandeur à ce qu'il plaise à la cour homologuer à frais communs la sentence arbitrale rendue entre les parties par M^{es} Guillotin et Lumière, avocats en la cour, le quatorze mai dernier, en conséquence ordonner que ladite sentence arbitrale sera exécutée selon sa forme et teneur et que sur l'exécution d'icelle les parties procéderont en la cour, d'une part; et M^o Joseph de Gombault, baron de Rasac et de Pujols, seigneur de Teyssonat, Larue et autre places, chevalier d'honneur en la cour de Parlement de Bordeaux, acquiesçant à la dite sentence arbitrale, d'autre part; ouis Dupré, procureur de Louis Labrousse de Laborie, au nom qu'il agit, et Quinaud, procureur du sieur de Gombault de Rasac, la cour a homologué et homologue, à frais communs, la sentence arbitrale rendue entre les parties le quatorze mai dernier, ordonne qu'elle sera exécutée selon sa forme et teneur, expédiée par le greffier, et que, sur l'exécution de la dite sentence, les parties procéderont en la cour. Fait à Bordeaux, en Parlement, le treize juin mil sept cent quatre vingt deux, Monsieur le Berthon, premier président.

Suit la teneur de la senteuce arbitrale.

Entre maître Joseph de Gombault, baron de Rasac et de Pujols, seigneur de Teyssonat, Larue et autres places, chevalier d'honneur au Parlement de Bordeaux, demandeur en passation de nouvelles reconnoissances, payements d'arrérages de rente et autres droits et devoirs seigneuriaux, d'une part, et sieur Louis Labrousse, sieur de Laborie, tant en son nom que comme syndic des habitants et lieutenants de la terre de Rasac, comme il appert de la procuration consentie en sa faveur par les dits habitants et tenanciers de Rasac, le neuf janvier mil sept cent quatre vingt, retenue par Nicaudie, notaire royal, referée, contrôlée à Bergerac le vingt deux du même mois par Thibaut, défendeur, d'autre. Vu le compromis passé entre ledit seigneur, baron de Rasac, et M^e Pierre Labrousse, avocat en Parlement, au nom et comme procureur substitué à l'effet des présentes dudit sieur Louis Labrousse de Laborie, tant en son nom qu'en sa qualité de syndic des habitants de Rasac, ainsi qu'il en avait le pouvoir, ledit compromis en date du vingt-un août mil sept cent quatre vingt un, retenu par Rauzan et Bancheureau, notaires à Bordeaux, auquel sont annexés tant les pouvoirs dudit sieur Louis Labrousse que ceux donnés à M^e Pierre Labrousse, et au bas duquel se trouve encore une prorogation du délai porté par icelui jusqu'au quinze du courant, dûment contrôlé cejourd'hui. Vu aussi la sentence rendue au sénéchal de Bergerac le vingt-six août mil sept cent soixante-quatorze, confirmée par arrêt de la cour du cinq août mil sept cent soixante-dix-neuf, l'entière production des parties en deux sacs et notamment les pièces énoncées au vu desdits arrêt et sentence, expédition récemment prise au greffe de la cour d'un arrêt du dix mai mil cinq cent soixante-sept, expédition de deux autres arrêts des vingt-sept juin mil six cent quarante et vingt-deux février mil six cent quarante-un, qui ordonnent l'exécution du premier, le plan général de la terre de Rasac et les plans particuliers des tenements de Fontqueyrude, Mondacou, Petit-Bœuf et Pinets, les mémoires manuscrits nouvellement fournis par ledit sieur Louis

Labrousse, ensemble les différents actes et autres quittances de rente y énoncés.

Tout vu et murement considéré.

Nous, soussignés, arbitres arbitrateurs et amiables compositeurs, en vertu des pouvoirs qui nous sont donnés par ledit compromis et acte de prorogation, estimons que les parties doivent transiger conformément au projet qui suit.

Par devant, etc..., furent présents, etc... Par lesquelles parties a été dit que ledit seigneur de Rasac, ayant fait assigner par différents exploits, au sénéchal de Bergerac, ledit sieur Labrousse de Laborie, sieur Antoine Toulmy, procureur en l'ordinaire de Rasac, la demoiselle Bayle, veuve du sieur Teyssier, le sieur Deguise, officier de dragons, comme mari de la demoiselle Brun, la demoiselle Delmas, veuve du sieur Teyssat, et autres particuliers, pour se voir condamner à esporler et reconoitre en sa faveur des fonds qu'ils possèdent dans la terre de Rasac, payer les arrérages de rente qu'ils peuvent devoir et satisfaire aux autres obligations que la qualité de tenanciers leur impose, ledit sieur Labrousse demanda la jonction des instances, tant en son nom que comme syndic des autres tenanciers; que cette jonction ayant effectivement été ordonnée sauf à disjoindre en jugeant, ledit sieur Labrousse demande ensuite la communication des titres qui étoient dans les archives de Rasac, ce qui fut ordonné par sentence du seize septembre mil sept cent soixante-onze; qu'en conséquence de cette sentence, ledit sieur Labrousse, tant pour lui que pour les autres tenanciers et lieutenants de la baronie de Rasac, fit extraire des archives dudit seigneur, tous les titres dont il pouvait avoir besoin; qu'il fit ensuite des recherches chez différents dépositaires d'anciennes minutes, et notamment dans les archives de Lausun où il fit expédier plusieurs titres à la faveur desquels il prétendit prouver que les auteurs dudit seigneur de Rasac avaient surchargé leurs dits tenanciers, soit relativement au taux de la rente, soit relativement à l'acapte, aux poules, aux manœuvres et autres devoirs; qu'il demanda en conséquence qu'application fut faite de ces titres; ce qui fut ordonné par sentence du sénéchal de Ber-

gerac du vingt-six août mil sept cent soixante-quatorze sans préjudice audit seigneur de Rasac de l'application des siens; que ledit seigneur de Rasac s'étant rendu appellant de cette sentence, il soutint en la cour que la rente assise sur la terre étant uniforme aux tènements des Seguines, Réveillou, Petit-Bœuf et quelqu'autres tènements près, une application générale de titres était absolument inutile et qu'il fallait par conséquent se borner à ceux qui pouvaient être relatifs à ces tènements, dont la rente avait d'ailleurs été fixée par l'arrêt de la cour du dix mai mil cinq cent soixante-sept, de sorte qu'il n'était plus possible de disputer à cet égard; que les tenanciers, de leur côté, avaient prétendu établir la légitimité de leur demande, soit parce que l'arrêt allégué n'était pas produit en forme probante, soit parce qu'il n'était pas de faire l'application des titres de quelques tènements particuliers, sans déterminer le placement et l'étendue des tènements voisins, afin que les différents territoires n'embarrassent pas les uns sur les autres; que les choses dans cet état, il serait intervenu arrêt en la cour le cinq août mil sept cent soixante-dix-neuf, confirmatif à la sentence du sénéchal de Bergerac; que postérieurement à cet arrêt, ledit seigneur de Rasac ayant fait faire des recherches au greffe de la cour, on y aurait trouvé ledit arrêt du dix mai mil cinq cent soixante-sept en bonne forme, ainsi que deux autres arrêts des vingt-sept juin mil six cent quarante et vingt-deux février mil six cent quarante-un qui le confirment et en ordonnent l'exécution; qu'en conséquence, il s'était décidé à se pourvoir par requête civile; et comme ce parti allait replonger les parties dans des embarras et dans des dépenses considérables, à l'instigation de quelques personnes de considération, elles auraient résolu de les éviter en soumettant toutes contestations nées et à naître, formées et à former, à raison de la demande dudit seigneur de Rasac en passation de nouvelles reconnoissances et payements d'arrérages de rente à la décision de maîtres Guillotin et Lumière, leurs avocats, avec pouvoir à eux de prononcer sur lesdites contestations, circonstances et dépendances sur les titres, pièces et mémoires qui leur seraient fournis de part et d'autre sans pouvoir être

arrêtés dans leur décision par ledit arrêt de mil sept cent soixante-dix-neuf, non plus que par la sentence confirmée par icelui; qu'en conséquence, ayant passé un compromis le quinze août mil sept cent quatre-vingt-un devant maîtres Banchereau et Rausan, notaires, dont le délai a été prorogé par acte sous signature privée du trente avril dernier, mis au bas de l'expédition d'icelui compromis dûment contrôlé, et lesdits sieurs Guillotin et Lumière s'étant occupés de l'affaire, pendant plusieurs séances, les parties ont traité et transigé d'après leur avis ainsi qu'il suit :

Article premier. — La rente assise sur le tènement et village de Petit-Bœuf sera et demeurera fixée à l'avenir à raison de trois picotins froment par journal, autant d'avoine, quatre deniers et demi en argent pour tous les fonds en culture qui ne seront pas réputés preds anciens, et trois sous par chaque journal de pred réputé ancien, plus une poule et la moitié d'une, et une manœuvre et la moitié d'une pour chaque maison et jardin de la contenance d'un demi-journal et proportionnellement pour celles qui seront moindres ou plus grandes avec moitié d'acapte de l'argent seulement à chaque mutation de seigneur ou de tenancier, conformément à la sentence du sénéchal de Bergerac, rendue du consentement des tenanciers, énoncée dans l'arrêt du dix mai mil cinq cents soixante-sept et à la reconnoissance du quatre janvier mil quatre cent quatre-vingt-treize, consentie par Léonard Nadal en faveur de messire Gracie Arnaud de Pellegrue, seigneur de Rasac, devant Escarlati, notaire, la contenance duquel tènement, sans y comprendre les maisons, est fixée à trente-huit concades deux tiers de terre et douze journaux de preds réputés anciens, dont le seigneur, comme possesseur dans ledit tènement, sera censé en tenir quatre et les tenanciers huit, ce qui fait en tout cent soixante-six journaux deux tiers, à raison de quatre journaux par concade, confrontant lesdits cent soixante-six journaux deux tiers du levant au pred et terre du nommé Penot à la vigne de... fossé entre deux, à la terre de Pierre Anjugier, à celle du nommé Elie, à celle dudit Anjugier, au bois de la demoiselle Bayle, à autre dudit Anjugier, au restant de la terre de Jean Trenis,

au bois de Jean Galifet et au bois de la demoiselle Bayle, dépendants tous lesdits objets du tènement de Fontqueyrade, du midi, en partie au chemin qui tend du Petit-Bœuf à Rasac et, quittant le chemin de la demoiselle Bayle, à la terre de Pierre Anjugier, à la vigne de ladite demoiselle Bayle, à celle du sieur Deguisé, à autre de ladite demoiselle Bayle, à la vigne de Jean Régeau, à la vigne du sieur Dudilot, traversant les possessions du sieur Eymerys jusqu'à l'ancien chemin qui tend du bourg de Rasac à Saint-Julien et retournant vers le nord le long dudit chemin jusqu'à la rencontre de celui qui va vers le village du Petit-Bœuf et à Saint-Aubin; là, ledit tènement confronte du midi à la vigne de Jean Penot, ledit chemin entredeux aux vacans du seigneur, lesdits objets apelés à confrontation du midi étant des dépendances du tènement de Mandacou et de celui des Pinets, du couchant aux tènements des Seguines et Reveillou, et du nord au ruisseau qui fait séparation des terres de Rasac et de la séparation de Puignillem.

Article deux. — Comme le tènement du Petit-Bœuf qui vient d'être confronté n'est séparé à l'aspect du couchant par aucune confrontation permanente, ni connue des tènements des Seguines et Reveillou, il sera incessamment procédé à l'arpentage dudit tènement par un arpenteur géomètre dont les parties conviendront amiablement par acte passé devant notaire, lequel s'appuyant au ruisseau du Reveillou, aux tènements de Fonqueyrade, de Mondacou et des Pinets, comme dit est, déterminera d'après la contenance de cent soixante-six journaux deux tiers de journal, fixée par l'article précédent les points par où la ligne de démarcation doit passer, afin que ledit tènement ne puisse pas s'étendre au préjudice de celui du Reveillou.

Article trois. — Quant à la rente sur ledit village et tènement des Seguines, elle sera et demeurera fixée à soixantedix sous en argent, quarante-huit pognères froment, quarante-huit pognères avoine mesure d'Eymet, huit journaux d'hommes, huit poules avec moitié d'acapte de l'argent seulement à chaque mutation de seigneur ou de tenancier et

quinze sous de taille aux quatre cas ordinaires, conformément à la sentence du sénéchal de Bergerac du quatre mai mil cinq cent soixante-six, confirmée par ledit arrêt du dix mai mil cinq cent soixante-sept à l'ascencement du quinze mars mil quatre cent soixante-huit, énoncée dans ladite sentence; et celle du tènement et village du Reveillou à cinquante-trois pognères froment, cinquante-trois pognères avoine, huit francs bordelais, huit sous six deniers tournois en argent, quatre gélines et quatre manœuvres, conformément audit arrêt du dix mai mil cinq cent soixante-sept, sans que ledit seigneur puisse s'écarter de l'usage ancien où il est de percevoir divisement lesdites rentes, lesquels dits tènements des Séguines et Réveillou contigus, confrontent d'une part vers le nord au ruisseau qui fait division des terres de Rasac et de Puiguilhem, du levant au tènement du Petit-Bœuf et au chemin tendant de Sigoulet et de Saint-Julien au bourg de Rasac, au-delà duquel est le tènement des Pinets, et abandonnant ledit chemin dans l'angle qu'il forme au au coin de la vigne des héritiers ou représentants Lespinasse, joignants la vigne dudit seigneur, laissant au midi le tènement des Fauchers dans une longueur de cent seize toises, encore du levant à icelui tènement des Fauchers jusqu'au chemin qui va de Mongaillard et de Grangeneuve à Rasac, du midi encore audit tènement des fauchers, par l'angle ci-dessus marqué, et audit chemin qui tend de Mongaillard et de Grangeneuve à Rasac, au-delà duquel est le tènement de Peyrefite, du couchant au tènement du Breuil et Parent.

Article quatre. — Attendu que la contenance desdits tènements des Seguines et Reveillou n'est pas déterminée par les anciens titres et que l'arpentement qui doit être fait dudit tènement du Reveillou déterminera ses véritables limites au levant dans la partie où elles ne sont pas connues; de sorte qu'il ne peut exister de difficulté qu'à l'aspect du couchant, il sera, par l'arpenteur choisi par les parties, procédé à la fixation de la contenance du tènement du Breuil et Parent, montant en total, sans y comprendre les maisons et jardins, à cent vingt-huit journaux, savoir vingt-six concades et

douze journaux de pred, suivant la reconnoissance de Mathieu et Léonard Beausoleil du quatre janvier mil quatre cent soixante-dix, et trois concades de terre, suivant le bail à cens de Pierre Parent du premier décembre mil quatre cent soixante-neuf, de façon qu'après que ladite contenance sera déterminée, à partir du ruisseau du Reveillou, des limites de la terre de Rasac et de la juridiction d'Eymet et du grand chemin de Mongaillard, Puiguillem et Grangeneuve au bourg de Rasac, bornes permanentes dudit tènement du Breuil et Parent, la contenance qui se trouvera entre la ligne qui terminera lesdits cent vingt-huit journaux que doit contenir ledit tènement du Breuil et celle qui terminera le tènement du Petit-Bœuf et les autres bornes ci-dessus indiquées, dépendra desdits tènements des Séguines et Réveillou et sera divisée entr'eux par une ligne transversale du midi au nord dans la proportion de quarante-huit à cinquante-trois; de façon que le plus grand lot appartienne au tènement du Réveillou au levant de ladite ligne, et le plus petit au tènement des Séguines, au couchant d'icelle.

Article cinq. — A l'égard de tous les autres fonds généralement quelconques qui composent ladite terre de Rasac, ils seront et demeureront irrévocablement assujétis à une pognère froment, autant d'avoine et un sou en argent par concade, plus une manœuvre et une poule par chaque maison avec ses dépendances de la contenance d'un demi-journal et à proportion par celles qui seront moindres ou plus grandes avec moitié d'acapte de l'argent seulement à chaque mutation de seigneur ou de tenancier, et un sou de taille aux quatre cas ordinaires par concade, excepté seulement les prairies actuellement existantes qui seront réputées représenter exactement les anciennes et qui ne sont assujéties qu'à deux sous par journal annuellement, le tout suivant et conformément aux titres anciens et nouveaux et comme la position de l'étendue desdites prairies pourrait dans la suite occasionner des difficultés, afin qu'on ne puisse plus varier à cet égard, il sera procédé à fraix communs, par l'arpenteur géomètre dont les parties conviendront, comme dit est, à l'arpentage général des fonds sujets à ladite rente générale et

*

à un plan d'iceux où les prairies actuellement existantes seront piquetées et caractérisées de façon à pouvoir être reconnues dans tous les temps; de sorte que quelque variation qu'il y ait dans la culture, ce qui est présentement en pred ne payera que deux sous par journal, avec moitié d'acapte, ainsi qu'il a été dit, comme ce qui est à présent dans un autre genre de culture, payera la rente en grain et la suite ci-dessus fixée, au prorata de la contenance, quand même on le mettrait en pred; duquel plan et arpentement ci-dessus prescrit il sera fait deux copies signées et certifiées véritables par l'arpenteur-géomètre qui y procédera, l'une desquelles sera remise aux archives du château de Rasac et l'autre entre les mains desdits habitants ou quoique soit de leur syndic, pour y avoir recours au besoin, et la minute rapportée pour y être jointe à ces présentes.

Article six. — Seront en outre les tenanciers, habitants de ladite terre et baronie de Rasac et levants et couchants dans l'étendue d'icelle, tenus et obligés d'aller moudre leurs grains au moulin dudit seigneur et d'y payer le droit de mouture accoutumé à l'exception seulement des habitans du village du Petit-Bœuf qui en demeurent affranchis; et ce suivant et conformément aux titres anciens, en considération des sacrifices faits par ledit seigneur, soit à raison de la division des rentes, soit à raison des plus grands devoirs qu'il aurait pu réclamer sur quelques tènements.

Article sept. — Au moyen de l'arrangement ci-dessus, toutes les reconnoissances qui pourront avoir été consenties en faveur dudit seigneur de Rasac seront nulles et de nul effect et valeur en tout ce qui s'y trouvera de contraire aux présentes; pourra cependant ledit seigneur de Rasac, s'il le juge à propos, se faire reconnaître de nouveau par ses tenanciers et emphytéotes, conformément à la présente transaction, à condition néanmoins que s'il n'y a pas mutation de tenanciers depuis les reconnoissances déjà faites, et qu'il fera réitérer, il en suportera les frais, les reconnoissances des particuliers qui n'en ont pas consenti ou des fonds à raison desquels il y a mutation, devant être aux dépens des tenanciers selon l'usage.

Article huit. — Convenu qu'il sera fait un nouveau compte entre ledit seigneur baron de Rasac et ses tenanciers, tant des arrérages de rente, acapte et autres droits seigneuriaux à lui légitimement dus par lesdits tenanciers, trente ans avant l'époque des nouvelles reconnoissances ou des demandes judiciaires qui ont donné lieu à l'instance éteinte par la présente transaction conformément aux conventions ci-dessus, que de ce qui a été perçu desdits tenanciers à raison de ce, et que si par le résultat dudit compte, il se trouve, toutes compensations faites, qu'il soit dû audit seigneur, lesdits tenanciers les payeront incessamment comme aussi il leur remboursera le trop perçu ou leur en tiendra compte sur les rentes à écheoir, si le résultat des comptes prouve qu'il y ait eu de l'excès dans la perception.

Article neuf. — A l'égard des moulins et leurs dépendances, possédés par différents particuliers sur les différents ruisseaux qui bornent la terre, il est convenu qu'ils continueront à servir les redevances portées par les titres particuliers qui les concernent.

Article dix. — Moyennant tout ce dessus, le procès pendant en la sénéchaussée de Bergerac entre ledit seigneur baron de Rasac et sesdits tenanciers, demeure éteint et assoupi dans toutes ses circonstances et dépendances, les dépens de l'instance principale demeurant compensés et les fraix des présentes et ceux de l'homologation qui en sera faite en la cour, payables par moitié sans préjudice des despens de la cause d'appel adjugés auxdits tenanciers par l'arrêt dudit jour quinze août mil sept cent soixante-dix-neuf, qui seront payés par ledit seigneur de Rasac.

Article onze. — A l'égard de la nouvelle demande formée devant lesdits sieurs arbitre par ledit sieur procureur constitué desdits tenanciers, au sujet d'une fontaine qu'il prétend, dans un mémoire par lui fourni, appartenir aux habitants du bourg de Rasac, comme dépendante dudit bourg, que par rapport à certains chemins qu'il allègue avoir été détournés par ledit seigneur ou par lui englobés dans ses possessions, tous les droits et exeptions des parties leur de-

meurent respectivement réservés pour les faire valoir ainsi qu'ils aviseront, à l'effet de terminer définitivement ce dernier objet de contestation sur les lieux, d'après les plus amples éclaircissements qu'elles se proposent d'y prendre et les tempéraments justes et raisonnables propres à les concilier sur leurs intérêts et droits respectifs.

Et tout ce que dessus les dites parties ont promis exécuter et entretenir de bonne foi et de point en point, à peine de tous despens, dommages et intérêts.

Délibéré en double à Bordeaux le quatorze mai mil sept cent quatre-vingt-deux, signés Guillotin et Lumière, arbitres; en marge est écrit : pro honor six cents livres, clerks et papiers soixante livres pro media. Et plus bas est écrit :

Je soussigné déclare acquiescer à la sentence et projet de transaction ci-dessus et des autres parts écrit, signé de Rasac.

Je soussigné, en vertu de mes pouvoirs, déclare acquiescer à la sentence et projet de transaction cy-dessus et des autres parts écrits, signé Labrousse en ma dite qualité de procureur fondé.

Contrôlé à Bordeaux le premier juin 1782, fol^o 52 v^o, reçu quinze sous, signé Angebert pour M. Baudouin.

Signifié le onze juin 1782 à M^o Quinaud parlant à son clerc, signé Labarthe. Ainsi signé collationné J. Lafargue.

Contrôlé le premier juillet 1782, reçu trente livres douze sous...

Signifié le neuf juillet mil sept cent quatre-vingt-deux, à M^o Dupré, parlant à son clerc par nous signé Barrière.

Guy DUBOSCQ.

VARIA

INVENTAIRE DE VAUCLAIRE

(MAI 1790)

(Suite)

Séance du 28 mai 1790. Suite du procès-verbal d'inventaire du monastère de la Chartreuse de Vauclaire, où étaient le révérend prieur d'icelui et tous les religieux assemblés. Avons demandé au dit Père prieur s'il y avait autres titres de leur maison qui constatent un revenu autre que celui dont il est fait mention dans le verbal d'aujourd'hui. Nous a dit qu'il y avait plusieurs rentes constituées qui étaient dues à leur maison, dont ils allaient nous produire les titres. Et, à l'instant, don Montaubrig, procureur de ladite Chartreuse, nous a présenté un état des rentes constituées, dont copie suit. Capital au denier 20.

	CAPITAL	INTÉRÊTS
		38.380 l.
Rente constituée du père Albert de Qinsac, représenté par s ^r Demaraille.....	400 l.	20 l.
Autre par Guillaume Becheau, représenté par Lautrette de Lasserve...	4.200 l.	210 l.
Autre sur Deverneuil.	1.500 l.	75 l.
Autre par le p ^r Deguillaume et Beaupré.....	200 l.	10 l.
Autre sur Bernardin, représenté par le s ^r Mallard, de Bénévent	100 l.	5 l.
Autre sur le s ^r Bonneau, aujourd'hui s ^r Baufort, de Pourteyraud....	1.600 l.	80 l.
Autre sur le s ^r Beller, de Sainte-Foy.....	400 l.	20 l.
		38.800 l.

		38.800 l.
Autre sur Mme de Beaupré, représentée par M. de Béarn.....	240 l.	12 l.
Autre sur Guillaume Brun, représenté par Ma- thieu Serre, Martial Brun et M. Lebas de la Cour..	1.600 l.	80 l.
Autre sur Bourdeun et Gardelle, représenté par Micoine, trafic de son fonds.....	100 l.	5 l.
Deux autres sur M. de Béarn, seigneur d'Argen- tine, représenté par Mme Deffarge.....	500 l.	25 l.
Autre sur le s ^r Brula- tour, représenté par le s ^r Latoue, de Sainte-Foy..	500 l.	25 l.
Autre par le s ^r Balu- teau, juge de Monravel.	300 l.	15 l.
Deux autres sur Celle- rier, représenté par le s ^r Bousquailou.....	300 l.	15 l.
Autres sur le s ^r Cou- leau, représenté par qua- tre personnes : P ^{re} Du- mon Jean, Dumon Fran- çois, Devial et Pierre Nadeau.....	187 l.	9 l. 7 s.
Autre sur M ^{me} Clermon de Labatue, représentée par M. Duclusel, d'Exci- deuil.....	2.000 l.	100 l.
Autre sur M. Dubois, de Beaulieu, représenté par le s ^r Nadal, de la Hierse	1.200 l.	60 l.
		<hr/> 39.146 l. 7 s.

		39.146 l. 7 s.
Autre sur le s ^r Durand, contelier à Libourne....	3.000 l.	150 l.
Autre sur le s ^r Dumas, dit La Cugne, représenté comme cy-contre.....		
Autre sur le s ^r Dumas, dit La Cugne, représenté par G. Dumas et Nicot..	266 l. 18 s.	13 l. 6 s. 3 d.
Autre sur le s ^r Delage- Delombrière, représenté par de Guillaume et autre	1.000 l.	50 l.
Autre sur M. Dupuy, de Coutras, représenté par Mme Minet, de.....	100 l.	5 l.
Autre par François Exment, représenté par Demoy, de Monipau	60 l.	3 l.
Autre sur Mme de la Fute.....	140 l.	7 l.
Autre sur s ^r Feurre, représenté par Naillat..	104 l.	5 l. 4 s.
Autre sur Mlle Felou- neau, représentée par Tenit, de Coutras.....	450 l.	22 l. 10 s.
Deux autres sur Jeanne Forestier, représentée par le s ^r Sausier	130 l.	6 l. 10 s.
Autre sur le s ^r Fayard de Courcelle, représenté par Léonard Guillemont, de Bénévent.....	2.000 l.	100 l.
Autre sur Gailhard, de Bretou.....	600 l.	30 l.
Autre sur le s ^r Joyeux, dit Simounette.....	236 l. 13 s. 4 d.	11 l. 6 s. 8 d.
		<hr/> 39.550 l. 3 s. 11 d.

		39,550 l. 3 s. 11 d.
Autre sur le s ^r Lucin, de Lagane.....	150 l.	7 l. 10 s.
Autre sur Jean Lachaux représenté par Lachaux.	300 l.	15 l.
Autre sur Guilhon La- choux, représenté par Lachaux	100 l.	5 l.
Autre sur François La- choux, représenté par Lachoux.....	100 l.	5 l.
Autre sur le s ^r Lamaud	200 l.	10 l.
Autre sur le s ^r Mar- zillie, représenté par Dousset	300 l.	15 l.
Autre sur Maisonnade	45 l.	2 l. 5 s.
Trois autres sur le s ^r Mirambeau, représenté par Lacroze.....	1.200 l.	60 l.
Deux autres sur Mose et Robert, représenté par Branchu et Dlle Mose...	1.000 l.	50 l.
Autre sur le s ^r Moreau, dit Moraut.....	100 l.	5 l.
Autre sur le s ^r Revolte, représenté par Vve Re- volte et Laurent.....	680 l.	34 l.
Autre sur le s ^r Pa- roissien, représenté par Rousset	1.000 l.	50 l.
Autre sur Pynnet, re- présenté par Rousset...	500 l.	25 l.
Autre sur le s ^r Martin Rambeau	500 l.	25 l.
Autre sur André de Tourtel, s ^r de Gramon, représenté par Lassudrie	3.000 l.	150 l.
		<hr/>
		40,008 l. 18 s. 11 d.

		40.008 l. 18 s. 11 d.
Trois autres sur Tauzinat, dit Barbe d'Or....	300 l.	15 l.
Autre sur Bernard frères, de Villefranche.....	220 l.	11 l.
Autre sur Denis Trévis, représenté par Trévier et Michaud.....	410 l.	20 l. 10 s.
Autre sur le s ^r Vacher, représenté par Lacroix.	120 l.	6 l.
Autre sur Vilanie, représenté par D ^{ve} Dufort	166 l. 13 s. 4 d.	8 l. 6 s. 8 d.
Autre sur Villate, représenté par Grégoire Maletas.....	15 l.	15 s.
Autre sur le sieur Voulgre, dit Lamarre...	60 l.	3 l.
Autre sur le s ^r Gratien Poulard, représenté par le s ^r Coulard de Champagnon	200 l.	10 l.
La dite Chartreuse possède en outre une rente constituée, de la somme de 200 livres, établie par le s ^r Armagnac, de Bordeaux, représenté par Faure de Milhaud	10.000 l.	200 l.
Autre sur le s ^r Mosmont, chirurgien, représenté par Géraud, ne donne que 16 l. 13 s. 4 d.	500 l.	16 l. 13 s. 4 d.
Plus la dite Chartreuse possède, sur l'Hôtel de Ville de Bordeaux, une rente constituée au capital de 9.920 l. ne portant de rente que cent nonante huit livres huit sols....	9.920 l.	198 l. 8 s.
		<hr/> 40.498 l. 11 s. 11 d.

40.498 l. 11 s. 11 d.

Plus possède la dite
Chartreuse une rente
constituée au capital de
15.000 l. ne portant de
rente que 120 l. sur la-
quelle il y a à déduire
12 l. payables au sieur
Despech..... 15.000 l.

108 l.

Plus la dite Chartreuse
déclare posséder, sur la
connétablie de Bordeaux,
une rente annuelle de
13 l. 10 s.....

13 l. 10 s.

Plus possède la dite
Chartreuse sur l'hôpital
Saint-Jacques-de-la-Gra-
ve de Toulouse une rente
constituée au capital de
3.000 l. établie à 3 l. pour
cent..... 3.000 l.

90 l.

Plus possède la dite
Chartreuse, dans la pa-
roisse de Ménéstérol, au
Moulineau, une rente
foncière sur une maison
et ayzines possédée par
Pierre Nadaud, donnant
annuellement 1 l. 10 s..

1 l. 10 s.

Plus une rente, une
maison et jardin à Mer-
lerie, possédée par Mali-
farge.....

2 l.

Plus rente sur fonds
situés paroisse de Beau-
ronne en Périgord.....

36 l.

Plus déclare le Père
prieur avoir affermé à

40.749 l. 11 s. 11 d.

Juin Jaubert, de Ferrachat, commune de Saint-Martial, une pièce de claud moyennant la somme de six livres.....	40,749 l. 11 s. 11 d.
	6 l.
TOTAL.....	<u>40,755 l. 11 s. 11 d.</u>

RÉSULTAT GÉNÉRAL :

Savoir

Revenu des biens fonds, dîmes, rentes directes en foncières.....	38,380 l.
Rentes constituées et secondes.....	2,375 l. 11 s. 11 d.
TOTAL ÉGAL.....	<u>40,755 l. 11 s. 11 d.</u>

Suite de l'inventaire par les mêmes autorités

Suite de l'inventaire par les Moines autorisés
Séance du 29 mai 1790

Premièrement, dans l'église.

Deux grandes lampes en argent travaillé. Douze grands tableaux représentant les douze apôtres. Une petite table recouverte de marbre veiné en or. Un bel autel de marbre de différentes espèces, tout neuf, fait à la Romaine.

Secondement, dans la sacristie.

Deux encensoirs avec leurs navettes, le tout en argent, avec leurs milliers. Trois paires de burettes d'argent. Trois bassins d'argent dont deux grands et un petit. Deux chandeliers d'acolyte en argent ouvré. Une croix d'argent pour l'autel, ouvrée, d'un grand poids. Une grande croix d'argent pour la procession, avec son bâton couvert d'argent à fleurs de lys. Six petites urnes en argent renfermant des reliques. Un

bénitier d'argent, avec son goupillon aussi d'argent. Quatorze cuillers dont quatre grandes, y compris une de vermeil doré et les autres moyenne grandeur, le tout d'argent. Un ostensor en belle représentation et en argent. Un petit ostensor aussi d'argent renfermant la relique de la Sainte Epine. Deux ciboires en argent. Une petite esquille en argent pour mettre le sel. Une petite croix en Christ aussi d'argent, de la hauteur de demi pied montée sur une masse de corail rouge. Une petite croix de la longueur d'environ six pouces, renfermant des reliques, aussi en argent. Deux vieilles burettes en cristal de roche, garnies de vermeil. Une petite croix pastorale aussi en argent. Une douzaine petites cuillers en argent pour servir le vin. Six grands chandeliers d'autel en bronze doré avec une croix du même métal. Six autres chandeliers d'autel en cuivre jaune, avec la croix du même métal. Une espèce de coupe en argent pour l'usage de l'autel. Plus six chandeliers pour l'autel avec la croix, le tout en bois argenté.

Le père prieur déclare qu'il y a dans les différentes petites chapelles de la maison quelques chandeliers en cuivre jaune.

(A suivre)

Communiqué par le D^r A. Perrel.

Le gérant responsable, J. RIBES.